

Conseil du 4^e arrondissement

5 NOVEMBRE 2018

Compte-rendu

APPLICATION DU STATUT DE PARIS

II^e PARTIE. LIVRE V, TITRE I. CHAPITRES I ET II DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS

SEPTIEME REUNION DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Le cinq novembre deux mille dix-huit à dix-neuf heures, les membres du Conseil du 4^e arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle des mariages de la Mairie du 4^e arrondissement, sur la convocation en date du trente octobre deux mille dix-huit qui leur a été adressée par Monsieur le Maire du 4^e arrondissement de Paris et affichée à la porte de la Mairie ce même jour, conformément aux dispositions du Code général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-10, L.2121-12 et R2121-7.

Étaient présents : Marianne de CHAMBRUN, Corine FAUGERON, Boris JAMET-FOURNIER, Anne LEBRETON, Boniface N'CHO, Jean-Pierre PLONQUET, Vincent ROGER, Pacôme RUPIN, Karen TAIEB, Ariel WEIL, Evelyne ZARKA.

Absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Christophe Girard, donne pouvoir à Monsieur Ariel WEIL.

Marianne de CHAMBRUN quitte la séance à 21 heures et donne pouvoir à Madame Evelyne ZARKA.

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de douze membres.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement, à 19h10.

PROJETS DE DÉLIBÉRATION PROPRES

0420180023 – Désignation du secrétaire de séance

0420180024 – Élection d'un adjoint au Maire.

0420180025 – Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 17 septembre 2018.

0420180026 – Approbation du procès-verbal de la séance du CICA du 17 septembre 2018.

0420180027 – Dotations de l'état spécial du 4^e arrondissement pour l'année 2019, au titre du budget primitif.

COMMUNICATIONS

Communication sur les résultats de la consultation sur les mairies 1, 2, 3, 4.

Communication relative au Conseil Local du Climat.

Communication sur la lutte contre l'homophobie.

Réponse aux questions du précédent CA.

PROJETS DE DÉLIBÉRATION

2018 DCPA 18

Communication « Paris fait Paris » – Présentation du bilan des délibérations globales adoptées en 2015, 2016 et 2017.

2018 DAC 358

Approbation de conventions de partenariat entre les conservatoires de la Ville de Paris et des acteurs locaux du champ social.

2018 DAC 604

Subvention de 4 000 euros et avenant à convention avec l'association « Les Amis du Maitron » (Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français).

2018 DAC 777

Extension mineure du périmètre de protection des rives de la Seine au titre du patrimoine mondial de l'UNESCO.

2018 DAE 246

Marchés découverts alimentaires – Principe du renouvellement de la délégation de service public.

2018 DAE 279

Animations de Noël sur la place de l'Hôtel de Ville (4^e) – Fixation de la redevance à verser à la Ville de Paris au titre des activités commerciales.

2018 DAE 289

Activités commerciales sur des emplacements durables du domaine public. Conventions.

2018 DASCO 99

Ressort des écoles publiques de Paris pour l'année scolaire 2019-2020.

2018 DEVE 159

Communication sur l'adoption de la 2^e feuille de route du Plan économie circulaire de Paris 2017-2020, et bilan 2018 du Plan économie circulaire de Paris et des actions de sa 1^{ère} feuille de route.

2018 DEVE 162

Communication sur l'Information et consultation du Conseil de Paris sur la procédure d'adoption du règlement des parcs et jardins.

2018 DEVE 165

Communication sur la modification de la délibération 2013DEVE173. Attribution de la dénomination « jardin Federico García Lorca » au « square Federico García Lorca » (4^e).

2018 DEVE 174

Communication sur le lancement d'un appel à projets 2019 relatif aux jardins partagés.

2018 DEVE 175

Communication sur le lancement de la seconde édition de l'événement « Faites le Paris de la Biodiversité » 2019.

2018 DJS 131

Mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour 2019.

2018 DJS 253

Signature du Contrat Jeunesse des 2^e, 3^e et 4^e arrondissements.

2018 DLH 7

Avenant n° 11 au traité de concession d'aménagement passé le 7 juillet 2010 avec la SOREQA en vue du traitement de divers îlots et parcelles présentant des caractères d'habitat dégradé.

2018 DLH 254

Création d'un service numérique de dématérialisation des demandes de changement d'usage de locaux d'habitation — Modification du règlement municipal.

2018 DVD 124

Modification des modalités du stationnement payant de surface à Paris : extension de la carte PRO Mobile aux entreprises de service d'intérêt général.

VŒUX

V0420180015

Vœu relatif à un plan parisien pour la qualité de l'air intérieur des écoles et des crèches parisiennes, déposé par Vincent ROGER, Conseiller du 4^e arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France, Groupe Les Républicains et Indépendants.

V0420180016

Vœu relatif à l'encadrement des nouvelles formes de déplacement, déposé par Madame Anne LEBRETON, Adjointe au Maire, pour le Groupe Démocrates et Progressistes.

V0420180017

Vœu relatif à la mise en place d'un pigeonnier contraceptif, déposé par Madame Corine FAUGERON, Groupe Europe Écologie Les Verts.

V0420180018

Vœu relatif à la plantation de houblon dans le 4^e, déposé par Madame Corine FAUGERON, Groupe Europe Écologie Les Verts.

V0420180019

Vœu relatif à l'organisation d'un référendum d'initiative populaire sur la reconstruction de l'incinérateur d'Ivry/Paris XIII, déposé par Madame Corine FAUGERON, Groupe Europe Écologie Les Verts.

QUESTION

Q0420180001

Question de Vincent ROGER, Conseiller du 4^e arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France, Groupe Les Républicains et Indépendants, à Monsieur le Maire, relative à l'apparition massive des trottinettes électriques.

La séance est ouverte à 19 h.

PROJETS DE DÉLIBÉRATION PROPRES

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Bonjour à tous, je vous propose d'ouvrir le Conseil d'arrondissement.

0420180019 – Désignation du secrétaire de séance : Boniface N'CHO

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Je vous propose de désigner Boniface N'CHO comme secrétaire de séance.

Boniface N'CHO est désigné secrétaire de séance.

0420180024 – Élection d'un adjoint au Maire.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Christophe Girard ayant démissionné de sa fonction d'adjoint d'arrondissement, puisqu'il est Adjoint à la Culture de la Mairie de Paris, nous avons la proposition d'élire Boris JAMET-FOURNIER qui a parmi ses délégations l'urbanisme, les nouveaux usages, l'innovation, la participation citoyenne et la modernisation de l'administration. Cette fonction me paraît cohérente avec sa délégation et sa feuille de route. Je suis heureux de sa candidature et je propose de voter. On procède à bulletin secret. C'est le Directeur Général des Services qui s'en occupe.

Vincent ROGER, Conseiller du 4^e arrondissement, Conseiller Régional d'Ile de France

Bonsoir à tous. Je ne participerai pas au vote, comme je l'ai toujours fait depuis le début. Je ne participe jamais aux votes concernant l'organisation de la majorité. Je le fais par tradition en tant que responsable de l'opposition, je n'ai pas à intervenir dans les choix de la majorité. Parfois, c'est trop subtil pour moi. Je préfère ne pas participer au vote.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Merci. Je confirme que c'est cohérent.

Monsieur BORIS JAMET-FOURNIER est élu adjoint au Maire du 4^e arrondissement.

0420180025 – Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 17 septembre 2018.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

0420180026 – Approbation du procès-verbal de la séance du CICA du 17 septembre 2018.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

0420180027 – Dotation de l'état spécial du 4^e arrondissement pour l'année 2019, au titre du budget primitif.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

C'est dans l'état actuel de nos travaux. On a parlé souvent de l'état spécial, mais pour mémoire, il s'agit de l'un des budgets propres de la Mairie du 4^e arrondissement. Ce n'est pas le seul budget que nous mobilisons pour les habitants du 4^e arrondissement, mais c'est le budget propre. Il se divise en trois différentes dotations.

- Une dotation de gestion locale (dépenses de fonctionnement des équipements de proximité et de la Mairie d'arrondissement) qui représente environ 1/3 de la dotation générale et qui concerne notamment les fluides (chauffage, eau...). La dotation prévoit une baisse d'environ 4 % par rapport au crédit voté au budget primitif de 2018. Cette baisse vertueuse provient essentiellement de la suppression des frais de voiture et chauffeur et de l'ajustement de petites lignes qui en s'additionnant permettent de réduire le budget à la marge.

- Une dotation d'animation locale qui s'élève à 207 742 euros et qui, elle, est en revanche, en augmentation de plus de 6 % par rapport à 2018. Pour sa part, elle est composée de crédits d'animation dont la hauteur est maintenue. Je rappelle que si on appliquait les critères stricts de répartitions qui sont ceux du Conseil de Paris en 2008, on verrait une diminution régulière de ces montants. Mais nous avons obtenu cette année encore une compensation financière pour que le 4^e arrondissement soit maintenu à une hauteur plancher; c'est pour cela que l'on n'enregistre pas de baisse sur ces moyens. Dans cette enveloppe entrent aussi les crédits réservés aux travaux urgents d'environ 100 000 euros pour maintenir le bon état patrimonial des équipements de proximité de l'arrondissement. On a une augmentation de près de 15 % qui explique l'augmentation globale de cette dotation de l'animation locale. Dans cette dotation entrent aussi des crédits de fonctionnements alloués aux Conseils de quartier. Ces crédits sont invariables pour tous les Conseils de quartier de Paris et proviennent de cette enveloppe pour environ 13 000 euros.
- Une dotation d'investissement est maintenue à 130 000 euros. C'est le cas depuis 13 exercices budgétaires. Il y a des domaines dans lesquels on ne change pas. Cette dotation d'investissement comprend aussi pour les Conseils de quartier un montant forfaitaire de plus de 8000 euros qu'ils ont chacun au titre de leurs investissements. Je salue les Conseils de quartier, dont celui de Saint-Merri et de Saint-Gervais qui ont utilisé l'essentiel de leur dotation de fonctionnement et de fonctionnement au profit des habitants notamment dans le cas du Conseil de quartier de Saint-Merri pour équiper les rues Saint-Merri et Saint-Martin en bacs à fleurs et qui sont très beaux. Ils ont été récemment installés.

Au total, l'état spécial du 4^e arrondissement s'élève à 2,7 millions environ, légèrement moins pour 2019. Je rappelle encore une fois que pour l'ensemble de notre projet dans le 4^e arrondissement, on a bien entendu d'autres ressources que ces états spéciaux : nous avons les investissements d'intérêt local ; le budget participatif dont une partie est prélevée sur ces investissements et pour une autre partie est abondé au 2/3 par la Ville de Paris ; nous avons les fonds du Maire, dont on détaille en Conseil d'arrondissement les subventions à des associations ; le Plan d'Investissement de la Mandature (PIM) dont on parlera dans quelques minutes à propos des deux grands projets de l'arrondissement ; et enfin les crédits mobilisés par chacune des directions de la Ville de Paris pour le 4^e arrondissement. Je vous invite à voter pour ce budget.

Vincent ROGER, Conseiller du 4^e arrondissement, Conseiller Régional d'Ile de France

Comme tous les ans et à chaque fois qu'on évoque ces sujets, vous l'avez dit, Monsieur le Maire, cette dotation de 2,7 millions est epsilonlesque par rapport à la masse d'argent que dépense la Ville pour l'arrondissement, il suffit de comparer cette dotation aux coûts des travaux de l'école Saint-Merri pour se rendre compte que les vraies décisions en matière budgétaires sont en Conseil de Paris. Comme je le fais là aussi de manière cohérente depuis des années — puisque je ne veux pas reprocher à la majorité sa gestion des 2,7 millions puisqu'il n'y a rien à reprocher et que ça n'évolue pas —, mais le vrai sujet budgétaire est en Conseil de Paris. Je ne vais pas ouvrir le débat, mais il y aurait beaucoup à dire, on est dans une situation qui est unique en France, c'est-à-dire une ville qui n'a jamais eu autant de rentrées fiscales, qui est une ville très riche et qui ne s'est jamais

autant endettée. L'économiste que vous êtes doit être surpris. Une ville qui gagne 4,4 milliards en rentrées fiscales grâce aux droits de mutation et qui en parallèle — record historique cette année — passe de 4 milliards à 7,5 milliards sur une mandature d'endettement, c'est du jamais vu. Je sais qu'il y a d'autres villes qui sont plus endettées, mais si on est cohérents, l'endettement peut avoir du sens, mais généralement quand un couple ou une famille s'endette, c'est qu'il est pauvre ou qu'il n'y a pas les moyens de son investissement. La Ville a beaucoup d'argent — je ne parle pas d'un investissement type appartement pour un couple, entendons-nous bien —, mais quand vous avez une bonne gestion, si vous avez des moyens, vous vous endettez peu, et si vous avez beaucoup de moyens, vous vous endettez moins. Ce qui est paradoxal, c'est que la Ville s'endette beaucoup en ayant beaucoup de moyens. C'est tout simplement ahurissant, et ça prouve un vrai problème de gestion de la Ville et de gouvernance, parce que ce sont deux phénomènes qui s'additionnent de manière très bizarre : l'endettement d'un côté et beaucoup de rentrées fiscales de l'autre, en parallèle, on n'a pas le sentiment que les moyens pour améliorer le quotidien des Parisiens se réalisent. Par exemple, la propreté — on en est arrivés à quelque chose d'hallucinant, c'est la démission de l'Adjoint au Maire en charge de la Propreté aujourd'hui — j'ai cru comprendrai pour d'autres raisons que la propreté, mais le même va nous expliquer qu'il y a un vrai problème de propreté dans Paris, comme l'Adjoint aux Finances qui va nous expliquer qu'il y a un vrai problème dans les finances de la Ville, tout ça devient complètement ridicule.

J'en reviens à l'essentiel, pour la dotation, je ne participerai pas au vote, mais je pense que le problème de la gestion de la Ville dans 18 mois sera au cœur de l'élection municipale.

Anne LEBRETON, Adjointe au Maire du 4^e arrondissement

Je voulais dire à Vincent ROGER que j'entends votre analyse entre l'endettement et la richesse de Paris, mais la question qu'il faudrait plutôt poser c'est : à quoi sert l'argent pour lequel on s'endette ? Vous avez dit qu'on est trop endettés. L'endettement, ce n'est pas vraiment ça le problème de Paris. Le problème de Paris est de savoir si l'argent est dépensé à bon escient et pour des projets qui seront utiles aux Parisiens à long terme. C'est une question qui peut être posée, en effet.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Elle est posée régulièrement au Conseil de Paris et à la majorité dont vous faites partie et qui en débat. Je reviens sur trois petits points, et chacun aura ses opinions. Sur le Conseil de Paris, c'est vrai, et je le dis souvent en Conseil d'arrondissement, nous mobilisons des budgets plus importants que ceux qui sont discutés ici. Mais on en discute aussi, et d'ailleurs, ce soir il sera question, pas de l'ensemble du PIM, mais de deux projets du 4^e arrondissement qui relèvent de budget qui sont ceux de la Ville de Paris : le théâtre de la Ville et le complexe Saint-Merri, et on peut dire qu'il y a peu de raisons que le 4^e arrondissement soit à la manœuvre pour le théâtre, c'est un immense projet. En revanche, sur le complexe sportif Saint-Merri, nous sommes tout à fait associés à la conception, à l'élaboration et au pilotage du projet, y compris dans sa partie budgétaire. On est quand même associés au débat sur ces montants qui sont au bénéfice du 4^e arrondissement. Sur l'endettement, je ne vais pas commenter surtout que c'est un sujet que je traite par ailleurs, mais je remarque simplement que deux agences de notations ont récemment affirmé la note de la Ville de Paris, très élevée, la meilleure note possible en France, et leur avis général - et qu'il faut lire - est qu'il est quand même très positif sur la gestion

des finances publiques et leur qualité. Par rapport à l'Adjoint à la Propreté qui a annoncé sa démission, il part faire sa campagne aux Européennes, il change de groupe à cette occasion, ses propos confirment qu'il n'a pas de problème avec la politique menée par sa majorité. Il s'est exprimé lui-même en affirmant sa solidarité avec la majorité.

Vincent ROGER, Conseiller du 4^e arrondissement, Conseiller Régional d'Ile de France
Comme M. BARGETON qui va nous expliquer dans 6 mois que la Ville a de vrais problèmes d'endettement après avoir été l'Adjoint aux Finances de Mme HIDALGO. J'admire le parcours cohérent de tout cela.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement
C'est la stratégie politique d'en Marche, ça les regarde.

Vincent ROGER, Conseiller du 4^e arrondissement, Conseiller Régional d'Ile de France
Si je peux me permettre, ça regarde quand même votre majorité au Conseil d'arrondissement.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement
Je vous propose qu'on reprenne un peu de discipline dans ces échanges, mais je propose qu'on passe au vote, chacun ayant pu dire ce qu'il en pensait.

Un avis favorable est donné à la majorité avec :

10 voix pour :

Boris JAMET-FOURNIER, Christophe Girard, Karen TAIEB, Ariel WEIL (Groupe Socialiste et Apparentés),

Evelyne ZARKA (Parti Communiste/Front de Gauche)

Marianne de CHAMBRUN (La Gauche en Mouvement)

Anné LEBRETON, Pacôme RUPIN (Groupe Démocrates et Progressistes)

Corine FAUGERON, Boniface N'CHO (Europe Écologie Les Verts).

2 Absentions :

Vincent ROGER (Les Républicains et Indépendants)

Jean-Pierre PLONQUET (Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants).

COMMUNICATIONS

Communication sur les résultats de la consultation sur la mairie 1, 2, 3, 4.

• Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Une communication très rapide, qui intervient quelques jours après le vote pour le choix de la mairie de secteur et de son nom. Le résultat a été annoncé le 16 octobre, et vous le savez d'ores et déjà, c'est la mairie du 3^e qui a été choisie à une courte majorité. Ce sera donc le siège de la future mairie centrale du secteur 1, 2, 3, 4, et qui portera le nom de « Paris Centre ». Ce sont les habitants qui l'ont décidé. Je sais qu'il y a un certain nombre d'entre vous qui êtes déçus parce que très attachés à notre Mairie, mais je vous rassure, notre Mairie n'est pas perdue. Nous avons même l'opportunité d'y faire de très beaux services publics. J'attire votre attention sur une autre consultation pour laquelle j'ai beaucoup travaillé pour qu'elle soit soumise au vote des habitants. Elle est toujours en

cours, elle a commencé au même moment que le vote à l'urne sur les deux premières questions. Différente dans sa nature et son échelle, il a été choisi de la mener comme une consultation distincte. Elle vous propose de vous prononcer sur les services publics qui vous apparaissent prioritaires pour investir dans les 3 bâtiments libérés. Je vous engage vraiment à choisir 4 thématiques de service public parmi la dizaine qui avaient été distinguée par un appel de citoyens mené par l'IFOP. Vous avez jusqu'au 31 janvier 2019 pour participer à cette consultation. Je vous invite à le faire. Pour moi, c'est vraiment important puisqu'elle porte sur l'ensemble du service public des trois bâtiments libérés. Je pense qu'il s'agit d'un projet très important. Je précise aussi qu'il appartiendra à la majorité issue des urnes en 2020 de finaliser les projets définitifs, mais nous pouvons prendre de l'avance grâce à cette consultation. À la Mairie du 4^e, nous avons déjà en préfiguration un certain nombre de sujets de service public dans lesquels nous avons investi ; d'abord celui de la solidarité et de l'accueil des sans-abri, qui nous tient particulièrement à cœur dans cette assemblée puisque nous avons mis à profit d'agrandir l'espace dévolu à l'accueil pour les repas et l'enclenchement du plan Grand Froid avec 60 % d'espace en plus grâce à une ouverture vers l'ancien tribunal d'instance. C'est un premier projet qui nous tient à cœur et qui nous permettra cette année de devancer l'appel, dès le premier jour ouvrable de décembre, pour les repas.

Deuxième sujet qui nous intéresse est l'innovation. Le laboratoire d'innovation de la Ville va se préfigurer ici, dans notre mairie, d'ici la fin de l'année. Il sera installé au rez-de-chaussée dans la partie du bâtiment libéré par le tribunal d'instance.

Enfin, notre troisième sujet est la culture, puisque je rappelle que la question a été beaucoup posée par les habitants lorsqu'ils se sont exprimés sur les services publics. La bibliothèque Arthur Rimbaud restera bien dans la Mairie du 4^e. Il y a des projets ambitieux portés par des habitants et des associations pour agrandir cette bibliothèque. On verra ce qu'il en sera, mais elle ne partira pas, on a déjà trois types de services publics : solidarité, innovation et culture bien réparties à la Mairie du 4^e. À vous de vous prononcer pour le reste de ces services publics.

Vincent ROGER, Conseiller du 4^e arrondissement, Conseiller Régional d'île de France

Je vais être bref, mais je l'ai même écrit et c'est assez surprenant qu'on demande l'avis des habitants du centre de Paris sur le nom du secteur, sur le choix de la mairie et pas sur la fusion. On peut s'étonner pourquoi on ne nous a pas demandé notre avis sur la couleur des rideaux. La Maire de Paris trouve judicieux de nous demander notre avis sur le nom du secteur, mais pas sur le sujet vraiment politique, c'est-à-dire la fusion. J'entends les arguments pour ou contre, je ne peux pas m'empêcher de penser qu'ils sont avant tout électoralistes au regard des dernières élections municipales. Oui, 55 voix d'écart pour le 4^e, 2800 voix sur le 1, 2, 3 et 4 pour la gauche, il suffit de faire le calcul pour s'en rendre compte. Vous acquiescez. Je m'en réjouis.

La deuxième chose que je voulais dire est que je rends hommage depuis des années à la majorité pour ce qu'elle fait pour les sans-abri et les personnes en grandes difficultés, vous avez dit que la majorité était d'accord, mais l'opposition est d'accord aussi. Je me permets de rappeler que le premier maire qui a fait ça dans Paris est Jean-François LEGARET qui est le Maire du 1^{er} arrondissement.

Troisième élément sur le choix de la mairie du 3^e, j'avoue que les bras m'en tombent et je pose une question à ceux qui nous représentent au Conseil de Paris, puisque ce vote est un avis consultatif. Ce n'est pas parce que je suis élu du 4^e ou que ça m'arrangerait, on me reconnaîtra que j'ai un minimum le sens de l'intérêt général, mais voilà une mairie qui est plus grande et centrale que la mairie du 3^e, et au final, il y a un rapport de force démographique défavorable au 4^e et favorable au 3^e. On va se retrouver avec une mairie pas centrale et plus petite. Il appartient au Conseil de Paris d'avoir un minimum le sens de l'intérêt général. Je me fais à la fois le procureur et l'avocat, je vois la difficulté pour la Maire de Paris, déjà elle a demandé l'avis des Parisiens sur l'accessoire, si en plus elle n'entend pas leur avis, ça va devenir compliqué. Cette décision n'a pas de sens, ce n'est pas le bon sens. Ce n'est pas parce qu'on est élu du 4^e, je serais élu du 1, du 2, du 3 ou du 4, j'aurais exactement le même raisonnement. Est-ce que vu le faible écart et les éléments qu'on partage tous, est-ce qu'il n'est pas possible qu'il y ait un débat au Conseil de Paris sur cette question ?

Karen TAIEB, Conseillère de Paris, Conseillère d'arrondissement

Je tiens à apporter une précision sur le fait que demander l'avis aux habitants n'est pas sorti d'un chapeau d'une quelconque magie. On a fait plusieurs réunions dans les différents arrondissements avec l'ensemble des élus, et je me souviens très bien que dans le 1^{er} arrondissement, le Maire était présent, juste avant qu'il décide de ne plus participer à cette discussion autour de la fusion, mais ce jour-là, c'est lui qui avait émis l'idée d'un nom, il avait parlé de « cœur de Paris » et c'est de cette discussion qu'on a décidé de mettre au vote l'idée d'un futur nom. Ce n'est pas sorti d'un chapeau, on a donné la parole à des habitants, c'est irrespectueux pour les habitants qui se sont déplacés et qui ont voté, qui ont donné leur avis. C'est irrespectueux pour eux de dire que ce n'est pas très intéressant. Ça a été un choix de faire participer les habitants de ces quatre arrondissements, ils ont participé avec un taux très élevé.

Vincent ROGER, Conseiller du 4^e arrondissement, Conseiller Régional d'Ile de France

C'est un sujet qui va concerner l'avenir du centre de Paris, on est élu du centre de Paris, on peut en débattre. Je ne peux pas vous laisser dire que c'est Jean-François LEGARET qui est à l'origine de ce vote. Nous avons signé une tribune pour dénoncer cette mascarade et pour la boycotter. Que Jean-François ait émis l'idée d'un nom dans un débat auquel il a participé, oui, mais il n'a jamais été pour le vote. En plus, il demandait comme moi un vote concernant la fusion.

La deuxième chose, quand vous dites que ce que je viens de dire est irrespectueux, c'est la majorité qui est irrespectueuse vis-à-vis des habitants, c'est prendre les gens pour des imbéciles que de leur demander leur avis sur un nom et pas sur la fusion. Quoi, ils ne sont pas au niveau les habitants de Paris pour dire s'ils étaient pour ou contre la fusion ? Excusez-moi, c'est incohérent.

Troisièmement, je vous le répète, vous êtes Conseillère de Paris, pour des raisons que nous savons tous, l'opposition n'est plus représentée au Conseil de Paris, mais vous représentez l'ensemble de l'arrondissement au Conseil de Paris, je m'associe à cette représentation ainsi que M. GIRARD, pourquoi vous ne demandez pas au Conseil de Paris — puisque le vote qui a été fait avec moins de 20 % de participation dont 1,92 % d'électeurs qui se sont rendus dans les urnes est à titre consultatif ? Pourquoi ne vous dites pas que ça pose quand

même un problème d'intérêt général : 80 % des électeurs n'ont pas voté, le résultat est de 100 voix d'écart et en plus, on choisit une mairie, ce n'est pas cohérent, ce n'est pas le bon sens que de choisir une mairie pas centrale et plus petite.

Karen TAIEB, Conseillère de Paris, Conseillère d'arrondissement

L'intérêt de cette fusion est de pour mutualiser des moyens pour faire en sorte qu'on en ait plus de moyens à quatre mairies réunies, c'est dans l'intérêt des Parisiens que nous faisons cela.

Vincent ROGER, Conseiller du 4^e arrondissement, Conseiller Régional d'île de France

Dernier élément que j'ai oublié, je ne vais pas répondre à Mme TAIEB, mais je n'ai pas senti dans le centre de Paris sur une mobilisation pour un tel projet, et surtout, Monsieur le Maire, j'entends et ça vous honore de dire qu'on peut réfléchir à ce que vont devenir les mairies, mais si vous le permettez, je pense qu'on pourrait en être collectivement d'accord, au regard du respect que l'on doit à la démocratie, aux électeurs et aux prochaines échéances municipales, le débat de savoir ce que l'on fait des bâtiments ainsi libérés appartient aux candidats futurs et aux électeurs et c'est le futur maire du centre de Paris qui devra en décider suite à ce débat et suite au fait que les électeurs du centre de Paris se seront prononcés sur des projets *ad hoc* concernant les mairies libérées.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Effectivement, il appartiendra évidemment à la prochaine majorité de décider du scénario final des services qui seront dans les différentes mairies ce qui n'empêche pas d'y réfléchir - c'est l'objet de la consultation, ni de le préfigurer, c'est l'objet de ce qu'on fait à la mairie du 4^e. Ensuite, sur la procédure chronologique, il y a eu une décision de l'Assemblée nationale, je rappelle que s'il y avait eu un débat, ça aurait été à ce moment-là ; l'Assemblée nationale et les députés n'ont pas trouvé ça nécessaire. Ils ont voté une loi sur le statut de Paris qui comprenait le regroupement des quatre arrondissements. Le débat dans cette séquence consistait simplement à donner un nom (Jean-François LEGARET) en avait même proposé un). Je suis volontiers d'accord pour dire que la question du nom – et même peut-être celle du lieu de la future mairie du centre – était relativement secondaire. C'est pour ça que j'ai souhaité qu'il puisse y avoir une consultation élargie pour avoir l'opinion des habitants, et de tout Paris d'ailleurs, sur les thématiques de service public qui les intéressent. Pour le Conseil de Paris, c'est une consultation qui a valeur consultative, et il lui appartiendra de voter et de décider. Je suis certain qu'il y aura de nouveau un débat en janvier ou février à la suite d'un rapport qui sera préparé par la Maire et qui comprend un rapport du travail des Conseils de quartier qui sont conviés à participer aussi à ce travail. Je crois que c'est en février que le Conseil de Paris débattrra et prendra en compte un certain nombre d'éléments, dont sa consultation et son résultat. C'est un point important.

Vincent ROGER, Conseiller du 4^e arrondissement, Conseiller Régional d'île de France

Je ne peux pas vous laisser dire que l'assemblée a voté et que donc la municipalité n'avait plus rien à dire. Ce texte a été le dernier texte voté sous la mandature de François HOLLANDE et ce texte, dans la première version qui a été donnée au Conseil d'État, le Premier ministre n'avait pas mentionné la fusion des quatre arrondissements et pendant 24 heures, la Maire de Paris a hurlé et a réussi à faire changer d'avis l'Élysée et Matignon pour que la fusion apparaisse dans le deuxième texte donné au Conseil d'État, et ça a été voté

à caractère d'urgence. Elle a été votée à la fin du mandat de François HOLLANDE dans une logique de caractère d'urgence. La démocratie, la République était en jeu, Monsieur le Maire. Je me permets de vous rappeler que le Code des collectivités locales permettait totalement à Madame la Maire de Paris de faire voter les Parisiens sur ce sujet. C'est une décision électoraliste, politique, démagogique, et on verra ce qu'en pensent les électeurs le moment venu.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

J'ajoute un dernier terme pour conclure, à titre personnel, je suis très favorable à cette fusion, non pas pour des raisons électoralistes, mais parce que j'estime, c'est déjà le cas en réalité lorsqu'on regarde les services déconcentrés, c'est déjà le cas pour les espaces verts, la voirie, la sécurité, etc. Ils fonctionnent sur un terrain logique qui est celui d'un secteur multi-arrondissements. On a face à nous des services administratifs organisés sur une logique qui regroupent plus ou moins une logique 1, 2, 3, 4. J'ajoute que certains aimeraient aller plus loin et fusionner d'autres arrondissements. Pourquoi pas. Je pense que ce regroupement a une logique politique et administrative. Par ailleurs il permettra à l'opposition, quelle qu'elle soit, d'avoir un Conseiller de Paris puisque la suppression à laquelle vous faisiez référence était de la logique démographique. Les arrondissements ont perdu leur représentant d'opposition à cause de leur population et d'une péréquation des Conseillers de Paris alloués à tout Paris. Ils ont perdu une représentation au Conseil de Paris, ce qui est dommage pour la démocratie. Ça ne sera plus le cas grâce le regroupement.

Communication relative au Conseil local Climat.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire du 4^e arrondissement

Cette communication est pour vous inviter à participer à ce Conseil local Climat que les mairies du 1, 2, 3 et 4^e arrondissements ont décidé de lancer afin de décliner localement les différentes actions qui sont comprises dans le Plan Climat parisien, comment localement, on peut décliner ça. Ça fait un petit moment qu'on travaille là-dessus, on a commencé par une réunion le 20 janvier à la Maison des acteurs du Paris durable, et il y a eu 97 propositions sur plusieurs grands termes, comme la mobilité, l'alimentation, le climat, l'énergie, les déchets, etc. Il s'agit maintenant de décliner cela localement en faisant ce Plan local Climat, vous êtes invités le 14 novembre prochain à 19 h à la Maison des acteurs du Paris durable pour lancer ce Plan local Climat à partir de ces actions qui ont été regroupées par grandes familles, et j'espère que nous continuerons à être nombreux, puisque la première fois, il avait été riche et intéressant. Sont réunis les 4 arrondissements pour lancer ce Plan local Climat, nous avons anticipé ce Paris centre en lançant ce plan local climat.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Merci et félicitations à toi et aux élus des 1^{er}, 2^e et 3^e arrondissements qui se sont réunis pour cette manifestation. C'est une première à Paris. On est sur ce plan exemplaire.

Communication sur la lutte contre l'homophobie.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Cette communication était un projet de vœu, mais on a préféré le transformer en communication pour montrer ce qui a déjà été fait. Elle concerne la lutte contre l'homophobie, qui est un sujet sur lequel tout le monde s'est prononcé. Je profite pour corriger mon propos, sur la solidarité, comme sur l'homophobie, ce n'est pas l'ensemble de la majorité, mais la totalité du Conseil d'arrondissement qui est très présent sur ce sujet, ça a toujours été le cas aussi. Il n'y a pas une once de nuance entre nous sur la solidarité et sur l'homophobie dont il est question dans cette communication. Tout le monde a constaté une recrudescence d'agressions homophobes ces derniers temps dans Paris, ces dernières semaines. Cette réalité est indéniable, il y a en même temps des statistiques et des chiffres donnés par la préfecture de Paris qui ne permettent pas d'étayer cette réalité. C'est difficile à mesurer, mais ce qui est clair, c'est que le dernier rapport de SOS Homophobie, qui s'appuie sur les rapports de l'INSEE, précise que 4 % des victimes d'insultes LGBTphobes portent plainte. Il y a divers sujets dont un qui concerne le report de plaintes ainsi que beaucoup de propositions sur la table.

Trois choses ont été faites par la Ville de Paris : la Maire de Paris a réuni tous les acteurs et associations autour d'une table pour leur demander ce qu'ils proposaient, et vous avez vu une première annonce qui en a résulté. Nous y sommes associés. Nous estimons avoir un rôle important à jouer dans ce combat dans le 4^e arrondissement. Nous sommes associés aux travaux de l'Hôtel de Ville à ce sujet. L'une des préconisations des associations a été de favoriser le dépôt de plainte et d'améliorer l'accueil par la police. J'en profite pour annoncer que j'ai demandé officiellement à la commissaire d'arrondissement qu'on puisse être pionniers dans la formation, dans la création, dans la désignation d'un référent pour les personnes qui sont victimes d'agressions LGBTphobes. La commissaire a accueilli avec grand intérêt cette requête. Le dispositif est prêt. Je l'avais demandé, et le ministre s'est lui-même prononcé sur le sujet, en annonçant, parmi les mesures, qu'il souhaitait un référent. Ce n'est pas une mesure neuve, ça a été rappelé par les associations. Elle avait été préconisée par le FLAG, le syndicat des policiers LGBT, et elle existe même dans un travail et un plan gouvernemental contre la haine et les discriminations qui date de 2016. Elle n'a donc rien de nouveau ; simplement j'ai demandé à la commissaire qu'on puisse être les premiers, ou parmi les premiers, à disposer d'un référent au commissariat du 4^e arrondissement. Nous attendons un arbitrage que nous espérons favorable de la part de la ministre de l'Intérieur. C'est une mesure portée en notre nom à tous. Une autre mesure a été annoncée par la Maire qui consiste à souhaiter pouvoir faire condamner les auteurs de discriminations homophobes à des travaux d'intérêt général qui seraient directement effectués dans des associations d'aide aux personnes LGBT. C'est sur la table. Je tenais donc à vous faire part de ces travaux qui sont en cours. N'hésitez pas à proposer des idées vous aussi, s'il y a des points sur lesquels vous souhaiteriez attirer notre attention ou canaliser nos efforts. Quand nous aurons avancé sur ce sujet auquel j'associe Évelyne, puisqu'elle souhaitait qu'on ait un vœu sur ce sujet, nous referons une communication.

Vincent ROGER, Conseiller du 4^e arrondissement, Conseiller Régional d'Ile de France

Simplement pour dire que j'approuve à 100 % l'idée d'avoir un référent au commissariat du 4^e, c'est une excellente initiative et je vous en félicite.

Pacôme RUPIN, Conseiller du 4^e arrondissement

Merci, Monsieur le Maire. J'aimerais signaler tout l'engagement que je peux avoir en tant que député et que peut avoir le gouvernement sur le sujet dont vous avez parlé.

Aujourd'hui les chiffres de dépôt de plainte ne veulent pas dire grand-chose. Il y a beaucoup de retours d'associations de personnes discriminées ou violentées qui n'arrivent pas à déposer plainte parce que parfois, on peut leur refuser, on peut leur dire que finalement, ce qu'ils ont vécu n'est pas si grave que ça je ne parle pas du 4^e arrondissement où le commissariat fait un gros travail, pour avoir été moi-même un jour une victime, j'avais été, au contraire, extrêmement bien accueilli sur ce sujet dans le 4^e arrondissement.

Le sujet de référent est essentiel, c'est un sujet de formation des forces de l'ordre qui doit avoir lieu partout en France, à Paris, les commissariats sont peut-être davantage sensibilisés que dans le reste du pays, mais il faudrait qu'il y ait ces référents partout. Je salue l'initiative que vous avez dû travailler main dans la main avec le commissariat pour être pilote sur ce sujet qui aurait dû être mis en place depuis longtemps, c'est pour ça que le ministre de l'Intérieur en a fait sa priorité sur la lutte contre l'homophobie.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Merci. Je précise que le commissariat est tout à fait exemplaire dans ses relations de travail avec nous là-dessus. Par ailleurs, il précise que le référent est un des moyens pour régler ce problème de dépôt de plainte. Merci d'avoir partagé cette expérience. Le commissariat nous précise que le traitement judiciaire des affaires lié aux agressions homophobes doit être confié aux enquêteurs chevronnés, et ils souhaitent que ça soit la brigade des enquêtes initiative qui traite ces dossiers de la plainte qui sera prise, on l'espère, par grâce avec des référents, jusqu'à fermeture de l'enquête. On travaille vraiment main dans la main avec le commissariat.

RÉPONSE AUX QUESTIONS DU PRÉCÉDENT CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Nous avons regardé les questions du précédent Conseil. L'une était de Vincent ROGER à propos de la « commission Histoire » ; c'étaient les termes qui avaient été employés. Je confirme qu'il existe bien un comité Histoire composé de bénévoles qui siègent aux côtés des élus au sein de la commission de dénomination. Cette commission attribue des noms à des places, souvent sur recommandations des élus et des Conseils locaux, qui fait des propositions et tranche ; elle a donc en son sein un comité Histoire créé en 2007 et présidé par Danielle TARTAKOWSKY, spécialiste de l'histoire politique de la France du XX^e siècle et qui a 49 membres, bénévoles, universitaires, chercheurs, représentants d'administrations.

Il y avait aussi une question de Jean-Pierre sur les kiosquiers dans le 4^e arrondissement dont on se demandait le nombre exact. Il y en a 16 aujourd'hui, 12 sont en fonctionnement, certains nouveaux modèles ont été livrés comme à l'Hôtel de Ville. (Les kiosquiers sont contents de leur nouvelle installation. Au dernier Conseil, on a enregistré à une montée du chiffre d'affaires suite à l'installation de ces nouveaux kiosques.) Il y en a 12 qui restent en fonctionnement. Certains sont livrés, d'autres posent des problèmes sur l'emplacement exact. Un autre doit être dédié à une activité autre, 3 seront fermés

définitivement, faute d'un chiffre d'affaires suffisant et 3 font l'objet d'un projet de création à l'étude. Je n'ai pas d'autres éléments à vous dire à ce sujet. Il y a déjà eu une réunion de travail avec la Direction de l'Attractivité et de l'Emploi qui gère les kiosquiers, et on en aura d'autres. Dès que j'aurai les éléments, je compléterai.

PROJETS DE DÉLIBÉRATION

2018 DCPA 18 — « Paris fait Paris » — Présentation du bilan des délibérations globales adoptées en 2015, 2016 et 2017. Communication sans vote.

Boris JAMET-FOURNIER, Adjoint au Maire du 4^e arrondissement

Je vous remercie beaucoup Monsieur le Maire, et j'adresse tous mes remerciements aux élus qui m'ont apporté leurs suffrages tout à l'heure. Cette délibération est très dense, avec beaucoup de chiffres et de dates, j'en profite pour commencer par un point important sur lequel je terminerai également. Les fiches que je vous ai présentées devraient être proposées à la consultation sur le site de la Mairie du 4^e, étant donné que ce sont des éléments de transparence, il serait fort utile que pour les personnes qui n'ont pas assisté à ce Conseil d'arrondissement, il soit possible d'accéder à ces informations.

Vous le savez, Anne HIDALGO transforme Paris, elle est reconnue pour cette action au plan international, le plan « Réinventer Paris » a été décliné avec « Reinventing cities » ; il y a une centaine de projets d'opérations importantes en matière d'équipements publics, soit des rénovations ou extensions de bâtiments existants, soit la création de nouveaux bâtiments pour répondre aux demandes des Parisiennes ou des Parisiens dans des domaines divers (culture, sport, solidarité, petite enfance...). Pour lancer une partie de ces opérations, des délibérations globales ont été adoptées en 2015, 2016 et 2017 et deux concernent le 4^e arrondissement. Ce sont de gros projets : rénovation d'une partie du théâtre de la Ville et restructuration du centre Saint-Merri dans le cadre du plan « Nager à Paris ». Ça concerne 16 000 m² — pour le 4^e sur un ensemble de 120 000 m² — soit plus de 10 %. L'objet de « Paris fait Paris » est de faire un point d'étape sur chacun de ces projets. La transparence est une action forte de la Maire de Paris, elle a demandé aux élus et à ses adjoints de publier une déclaration de patrimoine et d'intérêt, elle a aussi mis en ligne un certain nombre de ses rendez-vous qu'on peut consulter en ligne. Dans cette démarche de transparence, elle s'applique aussi en matière d'aménagements et c'est le but de ce plan qui permet de faire un point sur les projets de manière annuelle et d'avoir une politique d'implication des habitants, des visites de chantiers, notamment au chantier Saint-Merri qui a eu lieu le 19 octobre dernier.

Pour le théâtre de la Ville (2, place du Châtelet), il y a un grand nombre d'opérations. Il y en a qui ont occasionné un surcoût, c'est l'objet de ce point de transparence, notamment la transformation des escaliers (RDC, niveaux 1 et 2) et isolation thermique qui ont engendré un surcoût de 1 500 000 euros. La caisse régionale d'Ile-de-France a demandé à ce que les décors ne soient pas opérés manuellement, mais avec un système automatique pour prévenir des troubles musculo-squelettiques qui pourraient être infligés aux agents, ça a engendré un surcoût de 1 440 000 euros. Enfin, il y a la restauration patrimoniale des façades qui engendre un surcoût de 1 800 000 euros, mais qui est autofinancée puisque ça

permet de faire de l'affichage et de la publicité. Les recettes permettront de venir compenser ce surcoût.

Au global, on a un coût de l'opération principale augmentée de 25 950 000 euros à 32 400 000 euros. Pour la question du calendrier, c'est également un glissement puisque les études de maîtrises d'œuvres avaient elles-mêmes glissé de deux ans et la livraison du nouveau bâtiment rénové aura lieu à l'automne 2020.

Concernant Saint-Merri, les travaux visent à améliorer le confort d'usage des équipements, à les rendre accessibles, à améliorer leurs performances énergétiques et à en simplifier l'exploitation. Il y a également une opération de végétalisation lancée par le budget participatif. Quelques modifications du chantier ont eu lieu avec une demande par les sapeurs pompiers pour améliorer le système de désenfumage. Enfin, des matériaux contenant du plomb et de l'amiante ont été découverts sur ce chantier ce qui a engendré un surcoût. Le coût global de l'opération était estimé à 12 010 000 euros au départ avant association avec l'opérateur sur le budget participatif, et puisqu'on a une végétalisation qui a coûté 300 000 euros, on aboutit à un coût global de 12 310 000 euros. Pour ce chantier, le calendrier s'est totalement respecté puisque la livraison prévue au deuxième 2019 sera respectée. Je vous rappelle que tous ces éléments et bien d'autres seront disponibles sur le site internet de la Mairie. Il y a encore plus de chiffres et de dates pour ceux que ça intéresse de manière précise.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Merci. C'est détaillé. C'est même pénible à entendre parce que sur le Théâtre de la Ville, personne ne se réjouit des découvertes qui ont engendré des délais et des coûts supplémentaires. C'est là que prend son sens cette initiative de transparence. Merci d'avoir détaillé l'ensemble des surcoûts, quelles qu'en soient leurs origines.

Il s'agit ici d'une communication sans vote.

2018 DAC 358 — Approbation de conventions de partenariat entre les conservatoires de la Ville de Paris et des acteurs locaux du champ social.

Anne LEBRETON, Adjointe au Maire du 4^e arrondissement

Je suis ravie de présenter cette belle délibération qui est une approbation de convention de partenariats entre les conservatoires de la Ville de Paris et des acteurs locaux du champ social. Les 17 conservatoires municipaux d'arrondissement ainsi que le conservatoire à rayonnement régional de Paris occupent une place particulière dans le dispositif d'enseignement artistique de la capitale en proposant à plus de 20 000 jeunes une offre de qualité en arts dramatiques, danse et musique. Conformément aux engagements pris devant le Conseil, une réforme des conservatoires a été initiée en 2015 afin d'accroître le nombre de places disponibles et diversifier le profil des élèves. Ces objectifs passent par le renforcement des liens avec l'école et la création de nouvelles filières collectives. Dans cette perspective, des accords ont été noués avec les services d'aide sociale à l'enfance, les équipes réussite éducatives à Paris, et les maisons d'enfant à caractère social. Au niveau local, les conservatoires ont noué des liens avec des associations de quartiers engagées dans le renforcement du lien social, l'amélioration de la qualité de la vie, l'accès à la culture et l'éducation. Les centres sociaux sont ainsi devenus des partenaires des conservatoires grâce à la mise en place d'actions communes d'actions artistiques en les murs et hors les murs qui permettent à des jeunes de ces quartiers populaires d'envisager

un parcours artistique autonome de haut niveau qu'ils n'auraient peut-être pas pu penser faire eux-mêmes.

En ce qui nous concerne directement, le conservatoire Mozart du centre s'est associé dès 2016-2017 au centre socioculturel Cerises afin de proposer à une quinzaine d'adolescents du centre un atelier annuel de théâtre, le renouvellement de la convention de partenariat permet de renforcer le projet pédagogique. D'autres exemples, le conservatoire Darius Milhaud dans le 14^e et Georges Bizet du 20^e ont accueilli à la rentrée les enfants des quartiers ayant terminé leur cycle « Démon » (cycle musical de haut niveau). Il y a plein de partenariats. Toutes ces initiatives font l'objet de conventions entre les conservatoires et les associations et c'est très intéressant dans cet effort très louable d'ouvrir un petit peu les conservatoires qui avaient tendance à rester sur un public très musicien d'origine. Il y a un vrai effort d'aller vers pour essayer de trouver des talents musicaux chez des enfants qui n'auraient peut-être pas eu accès à la musique classique. Je vous invite à voter cette délibération que je trouve moi-même très intéressante.

Évelyne ZARKA, Première Adjointe au Maire du 4^e arrondissement

Je voulais dire à quel point la Ville s'est engagée vers cette démocratisation d'accès au conservatoire. En tant que conseillère d'administration du conservatoire, je voulais compléter la liste de partenaires : le pôle Simon Le Franc et Micadanse. Il y a des actions qui sont prévues pour faire passerelle concernant les institutions du 4^e qui font que le conservatoire s'ouvre davantage. Il y a aussi des initiatives dans les classes de CP où le conservatoire vient faire des démonstrations d'instrument avec les instituteurs. Il y a trois ateliers par an pour les classes qui le souhaitent. Ça se reprend de plus en plus, nous étions pionniers dans le 4^e arrondissement. Il y a un gros travail du conservatoire pour cette démocratisation et je suis très contente de cette délibération.

Anne LEBRETON, Adjointe au Maire du 4^e arrondissement

Je suis contente que Mme ZARKA ait rajouté ces éléments. J'ajoute aussi que le conservatoire du centre est très volontaire dans plein d'actions sociales pour faire des concerts dans les maisons de retraite, de son propre chef, mais très discrètement. Cette manière de participer à la vie de la cité est vraiment à noter.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Merci pour cette présentation très complète. C'était l'objectif de la réforme du conservatoire que de diversifier le profil de recrutement des élèves. Merci pour ces éléments. Je propose qu'on mette au vote.

Vincent ROGER, Conseiller du 4^e arrondissement, Conseiller Régional d'île de France

J'ai voté pour parce que je trouve que ça va dans le bon sens. C'est vraiment bien, il faut s'en féliciter et les encourager. Je pense qu'on est à saturation concernant le conservatoire du centre de Paris, et comme je l'ai dit dans de précédents débats, je pense qu'il y a urgence, et peut-être que là, la fusion du centre pourrait permettre une réflexion, mais à l'échelle du 4^e arrondissement il y a un vrai déficit, c'est compliqué pour les familles d'aller à l'actuel centre, s'il pouvait y avoir un deuxième site – j'en avais proposé un place des Vosges durant les municipales – ça serait bien, ça me semble important. Je suis totalement pour ce que propose Mme LEBRETON la musique doit être quelque chose de populaire et doit concerner tout le monde, mais il ne faut pas oublier

que la musique est aussi un art académique qui demande d'exigence et par moments, il y a une tendance à oublier que la musique c'est aussi de l'effort et que l'enseignement artistique, ce sont des savoirs académiques, ça prend du temps, c'est un apprentissage long et académique et on doit en être respectueux. L'un n'empêche pas l'autre, mais je me permets de le rappeler. N'oublions pas que l'enseignement artistique, pour que ça marche, c'est aussi de l'effort, pas que de l'amusement.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Je ne comprends pas l'allusion, quel est le reproche ?

Vincent ROGER, Conseiller du 4^e arrondissement, Conseiller Régional d'Ile de France

Je ne fais aucun reproche, je dis simplement qu'il faut faire attention à ce que tout en allant dans le sens de ce qui a été dit et proposé, le débat autour de l'enseignement artistique en général et notamment dans les conservatoires ne doit pas oublier la base de ce qu'est cet enseignement.

Anne LEBRETON, Adjointe au Maire du 4^e arrondissement

Je vous invite à regarder ce qu'ont fait les cycles « Démon ».

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Je propose que ça ne soit pas juste un dialogue.

Anne LEBRETON, Adjointe au Maire du 4^e arrondissement

C'est une ouverture vers des jeunes issus des milieux défavorisés, mais avec une très grande exigence de travail, mais avec des méthodes d'apprentissage différentes où on commence l'instrument avant de faire du solfège, mais avec de nombreuses heures. Le solfège est introduit après. Cette méthode est normale dans d'autres pays et produits de très bons musiciens. La musique est toujours un apprentissage exigeant, on est d'accord.

Évelyne ZARKA, Première Adjointe au Maire du 4^e arrondissement

Les professeurs n'ont pas baissé leur niveau d'exigence pour autant. Je pense que les professeurs sont toujours aussi exigeants et je pense que la qualité du travail l'accompagne. La musique est un vrai travail.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Sur la fusion 1, 2, 3 et 4, le conservatoire du centre est déjà dans la logique du regroupement. Peut-être que l'un des quatre bâtiments d'une mairie pourrait constituer une annexe, je vous laisse voter ça à la consultation qui est ouverte jusqu'au début de l'année prochaine. On sert souvent d'annexe, on accueille des chœurs qui répètent en mairie d'arrondissement.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2018 DAC 604 — Subvention de 4 000 euros et avenant à convention avec l'association « Les Amis du Maitron » (dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français).

Évelyne ZARKA, Première Adjointe au Maire du 4^e arrondissement

Il s'agit d'une subvention de 4000 euros et un avenant à la convention. Notre soutien à l'association, nous l'avons déjà signifié lors d'une subvention récente. Il s'agit là d'alimenter un site qui servira aussi au niveau pédagogique, des contenus interactifs qui permettront de visualiser des lieux clés de Paris et de la commune et offrant des propositions de balade sur la piste des figures majeures de l'événement en donnant la possibilité aux Parisiens de découvrir ce qu'il s'est passé dans leur rue ou dans leur quartier. Il s'agit d'une subvention pour permettre de financer les études préalables à l'élaboration de ce site (subvention d'équipement complémentaire de 4000 euros complémentaires).

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Complémentaire, mais qui faisait partie du projet initial. Je précise que c'est Jean-Louis ROBERT qui est à l'origine du monument aux morts du Père-Lachaise qui sera inauguré le 11 novembre après-midi qui s'occupe du projet. Quelques articles ont commencé à détailler le contenu. Je propose qu'on passe aux voix.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2018 DAC 777 – Extension mineure du périmètre de protection des rives de la Seine au titre du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Karen TAIEB, Conseillère de Paris, Conseillère d'arrondissement

Merci Monsieur le Maire. « Mineure » est un terme utilisé par l'UNESCO. Il n'est pas péjoratif ou négatif dans le sens qu'on peut connaître. Cela traduit une demande émise par l'UNESCO depuis 2007 à savoir que tous les sites inscrits soient dotés d'une zone tampon. Ce n'est plus une demande, mais une obligation puisqu'on a une loi du 7 juillet 2016. Avec cette loi, on se doit de créer cette zone tampon et on doit se mettre en conformité avec la réglementation. Le bien inscrit « Paris Rives de la Seine » qui s'étend dans un périmètre bien circonscrit, 365 hectares, 23 des 37 ponts de Paris, va du 4^e arrondissement au 15^e. Il se trouve qu'au moment où on s'est penché sur la question de la zone tampon, des questions se sont posées sur le périmètre et il y a des « éléments oubliés » et cela concerne un certain nombre d'arrondissements, mais notamment le nôtre puisque parmi les éléments oubliés, il y a le bassin de l'Arsenal, le quartier Morland avec la bibliothèque de l'arsenal, la CIA, la Mairie, l'église Saint-Gervais, les deux théâtres (Châtelet et théâtre de la Ville), la tour Saint-Jacques. L'idée c'est de remettre quelques points oubliés dans ce périmètre et de voter également le principe de création d'une zone tampon qui fera l'objet d'une nouvelle délibération en novembre prochain. On veut se donner le temps de bien délimiter cette zone.

Je rappelle qu'en ce qui concerne le périmètre de la Seine, il a été inscrit en 1991, la tour Saint-Jacques en 1998, donc 20^e anniversaire et on espère avant la fin de l'année apposer une plaque pour bien définir le site comme étant inscrit comme cela a été fait avec les plaques posées sur le parcours de la Seine. La tour Saint-Jacques est un bien en série et fait partie des chemins de Saint-Jacques de Compostelle. Voilà ce que j'avais à dire sur cette très belle délibération.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Au moment de la cérémonie avec la directrice générale de l'UNESCO, ce qui a été dit c'est que cette inscription au patrimoine de l'UNESCO est relativement ancienne et il y a une

première plaque qui a été posée et il y aura de nouveaux éléments pour faire vivre cette inscription et l'étendre de manière majeure, mais qui est une extension mineure.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2018 DAE 246 – Marchés découverts alimentaires – Principe du renouvellement de la délégation de service public.

Boniface N'CHO, Adjoint au Maire du 4^e arrondissement

Merci beaucoup. Cette délibération concerne les marchés sur le plan économie sociale et solidaire. Il y a 71 marchés découverts à Paris gérés en délégation de service public (confiés à des entreprises) et dans le cadre du renouvellement de la DSP, on a amélioré la délégation pour renforcer l'animation et l'attractivité des marchés, renforcer les missions de délégation en matière de participation au processus de collecte des déchets et de nettoyage et poursuivre les actions en faveur de développement durable et d'économie sociale et solidaire. C'est intéressant, car tout à l'heure on va présenter la 2^e feuille de route de l'économie sociale et solidaire et il y a de très belles choses à dire pour réduire nos déchets et participer à l'économie sociale et solidaire. Dans ce nouveau marché, on va renouveler l'esthétique (à la charge du délégataire de proposer de nouveaux stands), et de manière à inciter les actifs à fréquenter les actifs en semaine et favoriser la présence des familles, il est proposé d'aménager des espaces de convivialité sur les marches (buvettes, croissants...) pour échanger avec les habitants du quartier. Il est aussi prévu la mise à disposition et l'entretien par les délégataires en lieu et place des équipes de la ville des bacs dédiés au marché spécifique pour certains commerçants tels que les poissonniers. On va tenter de traiter les déchets à la source et que les gens puissent trier de base de manière à ce qu'on puisse mieux traiter nos déchets et arriver sur notre objectif de zéro déchet d'ici 2020. Comme le développement durable et que l'économie sociale et solidaire sont des préoccupations majeures de la collectivité parisienne et pour satisfaire au Plan Climat, il sera demandé aux délégataires d'avoir des véhicules propres pour pouvoir répondre à nos objectifs sur ce plan dès le début de la délégation. Je vous demande de voter cette délibération qui va totalement dans le sens et dans la dynamique de notre plan sur l'économie sociale et solidaire.

Jean-Pierre PLONQUET, Conseiller d'arrondissement

Comme vous avez pris la bonne habitude de répondre aux questions, je vais poser des questions. Pour la même préoccupation que sur les kiosques, est-ce qu'on a des chiffres sur les marchés, est-ce que ça marche, est-ce que ça progresse? Toutes ces actions qui vont dans le bon sens sont-elles des éléments de dynamisation parce qu'on constate qu'il y a moins de monde? Est-ce qu'on a des chiffres sur la fréquentation?

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Je n'ai pas d'élément précis sur le chiffre d'affaires ou la fréquentation en nombre, les métriques sont difficiles, ce qui est clair c'est que le modèle économique est fragile et par ailleurs, il y a des marchés qui marchent mieux que d'autres. Le créneau de l'après-midi est plus difficile. On ne remplit pas toujours. Le samedi matin, c'est mieux, il y a du monde. Il y en a moins le mercredi après-midi et moins de vendeurs (certains vendeurs du samedi ne viennent pas le mercredi). Il y a des objectifs d'économie circulaire derrière ce modèle, mais aussi des objectifs de modèles économiques, avec des montants de droits de

place, sans augmentation, pour ne pas fragiliser des vendeurs concurrencés par d'autres surfaces commerciales. Je n'ai pas de honte à l'avouer, on essaie de protéger ce modèle.

Vincent ROGER, Conseiller du 4^e arrondissement, Conseiller Régional d'Ile de France

Je suis dubitatif par rapport à ce que vous dites, permettez-moi d'y trouver une incohérence. D'un côté vous dites qu'il faut sauvegarder ces marchés dont certains sont en péril, la fréquentation le mercredi après-midi ne me semble pas exceptionnelle, celle du samedi matin n'est pas non plus exceptionnelle pour une raison assez simple, c'est ce que c'est excessivement cher. Il faut avoir certains moyens pour se permettre de faire les courses au marché. L'incohérence est que d'un côté vous dites qu'il faut sauver le système et de l'autre côté vous présentez une délibération où vous serez plus exigeants vis-à-vis du délégataire, ça va avoir des coûts, qui seront répercutés sur les commerçants et le consommateur. Je trouve cela très sympathique, mais au moment où le système est un peu en danger, est-ce qu'on ne va pas rajouter trop de charges? En plus, outre le fait qu'on a un problème de fréquentation, que sur certains marchés c'est cher (parfois du simple au double entre marchés), mais en plus ce système est menacé comme toute la distribution en France par le développement du e-commerce. Le nombre de Parisiens qui se font livrer chez eux, y compris les produits frais, est en explosion, c'est exponentiel. Je voterai contre cette délibération, je pense que vous avez le même objectif que moi, mais je trouve que cette délibération ne va pas dans le sens de cet objectif.

Pacôme RUPIN, Conseiller du 4^e arrondissement

Je voudrais dire que le marché Baudoyer est un peu spécifique en termes de fréquentation et de prix, en effet, les autres marchés fonctionnent très bien et les commerçants ne s'en plaignent pas. Heureusement qu'ils existent, parce que beaucoup de Parisiens, s'il n'y avait pas ces marchés, ils n'arriveraient pas à acheter leurs légumes à des prix raisonnables, ils sont parfois chers dans les supérettes. Il n'a pas le même modèle économique que tous les marchés, mais on a une réflexion assez ancienne sur la pertinence du marché Baudoyer en termes de fréquentation. S'il est cher, vu qu'il y a peu de clientèle, pour que les commerçants en sortent ils sont aussi obligés de vendre plus cher et faire une marge plus élevée ce qui fait qu'il y a encore moins de clientèle, c'est compliqué de trouver la pertinence de ce modèle. Je pense que les objectifs de cette délibération sont extrêmement importants. Quand on parle de zéro déchet en 2020, je pense qu'on en est encore loin, tout ce qui peut aller dans le sens d'un bon recyclage, c'est aussi très important. Sur la question des biens alimentaires qui reste à la fin d'un marché, c'est le moment où des personnes qui n'ont pas beaucoup de moyens récupèrent un certain nombre de biens. Ça a déjà cette fonction-là de parfois pouvoir servir à des personnes qui n'ont pas les moyens d'acheter au prix normal les biens alimentaires.

Karen TAIEB, Conseillère de Paris, Conseillère d'arrondissement

Je voulais juste dire un mot je n'étais pas élue au 4^e, mais en tant que Conseillère de Paris, Vincent ROGER s'en souvient sans doute, ce marché a été voulu pour avoir des horaires décalés, plus tard l'après-midi, ouvert pour que ça dure plus tard le soir, ce ne sont pas des horaires habituels de marché. Je ne sais pas si on peut parler aux personnes qui composent ce marché, mais je voulais faire ce petit rappel historique.

Vincent ROGER, Conseiller du 4^e arrondissement, Conseiller Régional d'île de France
Pour aller dans ce sens, même l'historique c'est qu'avant 2020 ce marché se trouvait à l'Hôtel de Ville en plein vent, et il avait été transféré place Baudoyer ce qui avait plutôt du sens.

Boniface N'CHO, Adjoint au Maire du 4^e arrondissement

Je vais essayer de répondre. En effet, je pense que l'idée de cette délibération c'est d'optimiser un peu et de proposer une offre plus séduisante aux habitants, aux Parisiens. Du coup, on va développer des circuits courts, c'est demandé dans la délibération pour qu'on ait plus de produits biologiques. Je veux bien qu'on régule le prix des fruits et légumes, avec grand plaisir, mais je ne pense pas que ça soit l'ambition de tout le monde. Sur la place Baudoyer, c'est plus cher, mais aujourd'hui je ne vois pas comment je peux aller voir les commerçants en leur disant que c'est cher et qu'il faut moins cher s'ils veulent du monde. Ça risque d'être un peu compliqué. Il est demandé aux délégataires de contacter des associations afin de développer des opérations de récupération des invendus en vue de les redistribuer aux personnes en difficultés. Je trouve que c'est une excellente chose de pouvoir commencer à construire ce genre de dynamique avec le délégataire pour qu'on puisse avoir un vrai circuit circulaire.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Je voudrais apporter deux précisions. Le marché Baudoyer n'est pas en difficultés, en tout cas pas pour le samedi, il connaît une moins grande fréquentation le mercredi, mais c'est la loi du marché. Il marche bien à ces prix-là. Il y a des prix assez différents selon les marchands, notamment un maraîcher qui est à des prix très bas pour la qualité de ce qu'il fait. C'est sa propre production, ça marche bien. Pas de souci, pas d'inquiétude pour le marché Baudoyer, le samedi il marche très bien, le mercredi il marche, mais de manière un peu réduite. La question est de diversifier les exposants, il n'y a pas de paradoxe sur le modèle. Il n'y a pas de raison qu'ils augmentent les prix selon le cahier des charges. Ils ne sont pas obligés d'être tous candidats. C'est dans ce que j'expliquais tout à l'heure, la hausse des montants des droits est maintenue très basse par la Ville (1,5 % d'augmentation par an). Il n'y a pas de miracle, la recette est de ne pas augmenter fortement les redevances payées.

Vincent ROGER, Conseiller du 4^e arrondissement, Conseiller Régional d'île de France

D'un côté vous allez avoir beaucoup plus d'exigences, ça va avoir des coûts. Le délégataire va avoir plus de missions. Cette délibération va dans le bon sens, mais plus vous allez demander de choses aux délégataires et plus ça va avoir un coût pour lui.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Il y aura des revenus supplémentaires, donc les cafés. On offre un ensemble de revenus supplémentaires et pour le mercredi, la piste est de diriger l'offre vers une activité et un public plus professionnels.

Vincent ROGER, Conseiller du 4^e arrondissement, Conseiller Régional d'île de France

Ce qui nous gêne — mais il y aura un vœu en Conseil de Paris — c'est que vous passez de trois à deux lots, ce qui va créer une situation de monopole. Plus il y a de lots plus ça serait simple pour la répartition des délégataires à Paris.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Il faut faire des économies. Je laisse Boniface conclure. Je m'interdis de prendre la parole après cela. Merci.

Boniface N'CHO, Adjoint au Maire du 4^e arrondissement

Effectivement, économie d'échelle pour une meilleure gestion des marchés, c'est pour ça qu'on est passés de trois à deux lots. Pour terminer sur ce sujet, comme vous le savez, toutes les places ne sont pas attribuées, l'idée est de dynamiser pour que l'on puisse avoir beaucoup plus de stands de manière à ce que le délégataire puisse s'y retrouver aussi et apporter un nouveau souffle avec des nouveaux commençants qui proposeront de nouvelles choses et attirer un nouveau type de population. C'est un marché bien situé avec beaucoup de passage, ceux qui sont là sont encore là et vont rester.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Merci pour tous ces éléments, c'est un sujet qui nous intéresse tous. On profite pour dire qu'on voulait rendre hommage à l'un des commerçants notamment celui qui vend les fruits. Il est décédé. Il était malade. Je crois que beaucoup d'entre nous le connaissaient, il avait une voix rauque. Sa famille continue à servir le marché, a pris une interruption de deuil et on a pu lui transmettre toute notre amitié. Je voulais signaler au Conseil que nous avons perdu un commerçant.

Un avis favorable est donné à la majorité avec :

11 voix pour :

Boris JAMET-FOURNIER, Christophe Girard, Karen TAIEB, Ariel WEIL (Groupe Socialiste et Apparentés)

Marianne de CHAMBRUN (La Gauche en Mouvement)

Evelyne ZARKA (Parti Communiste/Front de Gauche)

Anne LEBRETON, Pacôme RUPIN (Groupe Démocrates et Progressistes)

Corine FAUGERON, Boniface N'CHO (Europe Écologie Les Verts)

Jean-Pierre PLONQUET (Groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et indépendants).

1 voix contre :

Vincent ROGER (Les Républicains et Indépendants).

2018 DAE 279 – Animations de Noël sur la place de l'Hôtel de Ville (4^e) – Fixation de la redevance à verser à la Ville de Paris au titre des activités commerciales.

Boniface N'CHO, Adjoint au Maire du 4^e arrondissement

On a la chance d'avoir l'arrivée d'un petit marché de Noël du 14 décembre 2018 au 6 janvier 2019 sur la place de l'Hôtel de Ville. Ces animations seront composées d'une forêt de sapins installés par la Ville, de deux attractions ludiques et gratuites pour les enfants – c'est important de le dire – et six chalets de vente proposant des produits alimentaires et autour de la thématique de Noël. On a séparé en deux lots pour les chalets. On aura des chalets qui vont principalement vendre des objets labélisés et fabriqués à Paris avec un montant moins important qui est de 535,95 euros par chalet pour la durée de l'animation et d'autres chalets qui auront une offre plus globale où le montant sera de 1000 euros par chalet pour la durée de l'occupation. Je vous demande de bien vouloir voter.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Merci. Je précise qu'on aura un deuxième marché de Noël autour de Beaubourg, on nous a proposé un chalet animé par une association de solidarité du centre de Paris qui vient en aide au public en grande précarité, on est favorable, ça devrait s'installer aussi en même temps. Je propose de passer au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2018 DAE 289 — Activités commerciales sur des emplacements durables du domaine public — Conventions.

Boniface N'CHO, Adjoint au Maire du 4^e arrondissement

L'idée est de mettre un cadre sur les activités commerciales des emplacements durables du domaine public. On a 247 commerçants qui bénéficient d'une autorisation de longue durée pour exercer leur activité de longue durée dans les espaces publics et dans les espaces verts. On a une commission d'attribution dont faisait partie la Mairie qui a été réunie entre juin et octobre 2018 afin de choisir les futurs exploitants des emplacements dont l'autorisation arrive à expiration le 30 novembre 2018. L'installation des commerçants lauréats des appels à projets commencerait à partir du 1^{er} décembre 2018. Au total, 204 emplacements ont été mis en concurrence dont 3 dans le 4^e arrondissement ; 157 ont été affectés, 30 n'ont pas fait l'objet de dépôt de candidature, 10 avec dépôt de dossier de candidature ont été déclarés infructueux (dossier incomplet ou avis défavorable). Je vous demande de bien vouloir voter cette délibération, sauf si vous avez des questions.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

J'en profite pour préciser qu'il y a une polémique dans le quartier suite à l'annonce de la suppression d'un des manèges de Saint-Paul. Ces affiches ont posé problème déjà parce qu'elles ont été collées de manière sauvage alors qu'on passe notre temps à lutter contre l'affichage sauvage. Ça, c'est pour la forme. Sur le fond, le secret des commissions a été éventé et l'une des gérantes a cru bon de coller les affiches sauvages qui annonçaient que la Mairie voulait fermer le manège alors qu'il lui avait simplement été demandé de penser le renouvellement de ses sujets et d'investir - ce qui paraît légitime dans le cadre d'une attribution de marché - pour la propreté et la sécurité du manège (problème de propreté au niveau du socle et du sol). Il ne faut pas prendre comme acquis ces renouvellements. On ne communiquera pas ici sur le résultat final qui devrait satisfaire tout le monde. Il n'est pas envisagé de supprimer ces manèges qui font le bonheur de tous. Je propose qu'on passe au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2018 DASCO 99 — Ressort des écoles publiques de Paris pour l'année scolaire 2019-2020.

Évelyne ZARKA, Première Adjointe au Maire du 4^e arrondissement

Il s'agit du ressort des écoles publiques de Paris pour l'année scolaire 2019-2020 qui signifie que par la loi du 13 août 2004 et pour l'application du Code de l'éducation

(article L-212) il revient au Conseil municipal de définir un périmètre scolaire pour chaque école par un ensemble de voies ou de tronçon de voies, et les élèves des écoles publiques sont scolarisés en fonction de leur lieu de résidence. Une adresse correspond à une seule école, mais peut être commune à plusieurs écoles. Le projet aujourd'hui est le résultat d'un processus de concertation. Nous travaillons sur la prévision scolaire avec la Mairie qui s'appuie sur des documents de l'APUR concernant les typologies des familles et l'occupation des bâtiments dans les rues de l'arrondissement.

Les modifications du périmètre scolaire proposées visent comme chaque année à faire correspondre au mieux les capacités d'accueil des établissements avec le potentiel d'élèves résidant dans chaque périmètre. On a une nouvelle école polyvalente place des Vosges, rue des Tournelles. Le secteur de l'école de la place des Vosges doit coller à l'école élémentaire qui fait partie de la même unité pédagogique et c'est pour ça que cette année on a proposé une modification des périmètres scolaires. Concernant le périmètre de la place des Vosges et de Tournelles, le changement de périmètre a des conséquences sur les écoles avoisinantes. Il a fallu rééquilibrer les rues pour que chaque école ait un potentiel d'élèves nécessaires au fonctionnement pédagogique. On ne peut pas cacher qu'il y a une baisse démographique importante. Le périmètre scolaire pourra se lire précisément dans 3 ans et voir les conséquences du périmètre scolaire. J'en veux pour preuve lorsqu'une classe a été fermée à l'école Poullétier, on s'était appuyé largement sur le fait qu'il y avait des logements sociaux construits à proximité et qu'on arriverait à sauver cette classe sauf que la répercussion des logements sociaux de cette époque n'a pas de conséquence immédiate et nous n'avons pas pu sauver la classe. On aurait pu sauver la classe trois ans après, c'est maintenant que nous avons des effectifs importants. C'est sur l'île Saint-Louis que nous avons les effectifs les plus importants.

On aura de nouveaux logements sociaux en 2020 ce qui permettra de rééquilibrer l'apport en élèves potentiels dans les écoles à proximité. Tout cela est un jeu de chaises musicales, il faut qu'on sauve nos classes, c'est la préoccupation du 4^e arrondissement. Je rappelle que nous avons une politique d'accueil importante, nous avons toujours défendu toutes les classes de l'arrondissement et c'est le rectorat qui ferme les classes et il y a un seuil d'effectifs à ne pas atteindre pour qu'une classe soit fermée. Cette baisse démographique est importante et nous avons du mal à endiguer les fermetures de classes qui seront incontournables dans les années à venir. Nous ne voulons pas fermer l'école. Nous essayons d'équilibrer au maximum pour qu'il y ait un fonctionnement dynamique et pédagogique pour garder des unités de proximité pour que les familles puissent accompagner les enfants de façon cohérente entre la maternelle et la primaire. Ce n'est pas à géométrie variable, on ne peut pas changer de secteur tous les ans, mais tous les trois ans, et là on a fait une proposition pour équilibrer au maximum, des écoles perdent des rues au profit d'une autre école pour que tout le monde y ait son compte et qu'on ne ferme pas de classe ni d'école dans le 4^e arrondissement.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Je remercie Évelyne pour son travail inlassable depuis un certain temps, régulièrement ajusté pour qu'on évite les fermetures de classes et pas seulement d'écoles. Toute la stratégie à la marge sur la carte scolaire est faite dans cet objectif qui est le nôtre, à tous, pour tenir bon jusqu'à la livraison des appartements qui devraient nous amener du sang frais.

Évelyne ZARKA, Première Adjointe au Maire du 4^e arrondissement

Il va y avoir des livraisons en 2020 et j'ai demandé, pour mesurer précisément, de ne pas définir le secteur dans la période de la livraison. On a la possibilité de geler pendant un an pour voir les effets de la sectorisation. J'ai demandé à ce qu'on gèle sur les trois écoles fragilisées. On gèle le secteur sur ces trois écoles pour voir ce qui serait le plus pertinent pour équilibrer les classes. Au moment de cette livraison pour des quais Henri IV, j'ai demandé qu'on bloque le secteur pour qu'on soit le plus efficace possible. Un peut redistribuer, faire sur trois écoles un secteur gelé. J'espère que d'ici là, on aura une meilleure lisibilité.

Anne LEBRETON, Adjointe au Maire du 4^e arrondissement

Je voulais remercier Mme ZARKA pour son travail, c'est un travail ingrat, personne n'est content, c'est à une rue près, on sépare des habitudes... si la livraison de Morland réussit à sauver une école, on est passé d'écoles de 10 à 5 classes et il faudra se poser la question de regrouper encore plus d'écoles pour avoir des groupes scolaires plus dynamiques, c'est difficile de fonctionner avec de toutes petites écoles, ce n'est pas la manière optimum de fonctionner d'un point de vue pédagogique, avoir plein de petites écoles dans le quartier, est-ce que c'est souhaitable pour le niveau éducatif des enfants ?

Évelyne ZARKA, Première Adjointe au Maire du 4^e arrondissement

Le rectorat est sur l'idée des polyvalentes, ils sont en train de lancer les couleurs des écoles, il y a une vraie volonté politique pour garder les écoles au centre de Paris. On a une vision partagée sur ce regroupement d'écoles polyvalentes. Je n'y croyais pas sur la place de Vosges, ça a été conduit par la directrice qui tenait à cette polyvalence. Cela se construit sur un projet pédagogique qui a eu du mal à venir, mais si tout le monde s'y engage, ça peut donner une vraie stabilité à nos écoles. Je pense que le rectorat n'a pas tort. J'ai 25 ans de syndicalisme derrière moi, mais je trouve qu'il n'a pas tort de développer cette idée-là. Une école de trois classes maternelles n'a plus de vitalité, si elle est accrochée à un groupe scolaire de 5 classes ça fait une école de 8 classes et un vrai projet peut s'établir.

Anne LEBRETON, Adjointe au Maire du 4^e arrondissement

Il faudra toujours penser à exploiter le fait que nous sommes au centre de Paris sur un nœud de métro, et essayer de voir si on peut continuer à développer des classes spécifiques peut-être à direction de l'autisme, on en a déjà.

Évelyne ZARKA, Première Adjointe au Maire du 4^e arrondissement

On a beaucoup d'accueils d'enfants autistes dans les classes en plus des classes spécialisées avec des AVS. Des enfants viennent aussi en taxi en dehors des classes spécialisées. On a une vraie spécificité dans le centre de Paris. Il y a un vrai travail d'inclusion dans le centre de Paris et au niveau des dérogations, il y a une étude. Quand on est en commission de dérogation, on a souvent des cas d'enfants qui se présentent et qui n'ont pas trouvé leur place dans le système traditionnel des écoles de leur arrondissement et donc ils viennent dans le centre. Ça fait partie des critères pour redonner sa chance à un enfant, autiste ou pas ; il y a cette préoccupation. La commission de dérogation prend ce critère dans les critères d'affectation, c'est une discussion avec les équipes. On n'inclut

pas un enfant avec des difficultés particulières de n'importe quelle façon, ça s'accompagne.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

On aura l'occasion de rediscuter de cela, il y a de très beaux projets spécialisés qui sont en cours dans les classes dans l'arrondissement et valorisent nos écoles. On vendra chèrement la peau de nos classes. Je propose qu'on passe au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2018 DEVE 159 – Communication sur l'adoption de la 2^e feuille de route du Plan économie circulaire de Paris 2017-2020, et bilan 2018 du Plan économie circulaire de Paris et des actions de sa 1^{ère} feuille de route.

Boniface N'CHO, Adjoint au Maire du 4^e arrondissement

Merci, Monsieur le Maire. Cette délibération est très intéressante sur le Plan économie circulaire 2017-2020. On en parlait tout à l'heure sur les marchés. Il faut savoir que la municipalité parisienne s'engage à faire de Paris une ville durable, solidaire, responsable et résiliente. Paris œuvre en particulier sur la transformation de l'économie de son territoire vers un modèle circulaire qui offre la promesse d'activité humaine réconciliant création des richesses, dignité humaine et respect de l'environnement par la préservation des ressources. J'aime beaucoup ; je pense qu'on peut croire que c'est très poétique, mais l'économie circulaire est très concrète et ça déjà fait ses preuves dans des entreprises, ça fonctionne très bien.

Les états généraux de l'économie circulaire en 2015 ont réuni plus de 120 structures du monde économique (associatif, institutionnel, académique) et ont abouti à un « livre blanc de l'économie circulaire du grand Paris ». Il propose 65 actions en faveur du développement de l'économie circulaire : l'écoconception, l'économie de la fonctionnalité et du réemploi, la valorisation énergétique ou encore la synergie interentreprises. Les 15 actions de la 1^{ère} feuille de route ont été amorcées à la fin 2007, 5 sont en phase de développement et 10 en cours de réalisation. Le bilan 2018 présente le détail d'avancement et les faits manquants pour chacune d'entre elles. Sur cette première phase 2019, on a eu quelques grands thèmes notamment la réduction de quantité de déchets ménagers (objectif zéro déchets) généraliser le tri des déchets organiques à la source pour tous les producteurs (poissonnier qui aura son bac pour traiter ses déchets), on peut noter que sur ce premier plan, on a eu 3,5 kilos par habitant par an de déchets collectifs dans le 2^e et le 12^e et la lutte contre le gaspillage alimentaire c'est 1500 tonnes de fruits et légumes collectés sur 53 marchés alimentaires en 2017 et un projet d'extension en 2018 comme je vous en ai parlé tout à l'heure. L'idée est aussi de valoriser le BTP et de se dire par exemple que les plaques de BA13 pourraient être réutilisées et traitées pour favoriser le réemploi. La fin de la disposition des couverts jetables en plastique sauf ceux composables, c'est une très bonne initiative de la Ville. Mon fils réclame tout le temps des pailles, je m'efforce de lui expliquer que c'est très amusant, mais pas si bien pour la planète. Tout cela c'était la phase 1.

La 2^e feuille de route c'est les objectifs fixés pour 2020. On a plusieurs secteurs touchés. Elle renforce la programmation lancée dans le cas de la feuille de route précédente en abordant de nouvelles thématiques ou en enrichissant les thématiques précédentes. Elle se

compose de 15 actions portant sur 6 thématiques, 4 actions concernent l'administration exemplaire (favoriser le réemploi du mobilier et des équipements des sites administratifs de la Ville). Sur les sites administratifs de la Ville (notamment l'état civil), ils ont des vêtements et quand ces agents partent, on ne sait pas quoi en faire. L'idée est de mettre en place du réemploi même dans ce domaine-là. C'est très intéressant, on ne se rend pas compte, mais le réemploi coûter beaucoup moins cher à la Ville. On donnera des gilets réutilisés, des chaussures de sécurité, ça dure extrêmement longtemps et a peut servir à beaucoup de monde. Concernant la culture et l'événementiel, deux actions seront proposées pour faire des événements écoresponsables où on pourra limiter les assiettes et les verres en plastiques et pour favoriser les échanges interentreprises (certaines galeries fonctionnent par location d'agence événementielle, elles ne seront pas mutualisées), et 4 actions portent sur la synergie (apporter des solutions de collecte, stockage et tri des artisans parisiens de la construction). C'est un plan très ambitieux, mais aussi très réaliste, ce sont sur es petite choses du quotidien qu'on pourra améliorer la dynamique de ce plan.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Merci pour ce bilan et ce nouveau plan.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire du 4^e arrondissement

Cette communication est pour vous inviter à participer à ce Conseil local Climat que les mairies dans le cadre de l'économie circulaire, on a l'inauguration de la ressourcerie Paris centre le 13 novembre, c'est un lieu très important qui participe complètement de ce projet. C'est dans le 2^e arrondissement.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Merci. Je rappelle le tri mobile tous les 4^e mardis du mois de 9 h à 13 h devant la Mairie du 4^e sur la place Baudoyer. Je propose qu'on passe au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2018 DEVE 162 — Information et consultation du Conseil de Paris sur la procédure d'adoption du règlement des parcs et jardins.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire du 4^e arrondissement

Il semblerait que cette communication soit avec vote. C'est sur l'adoption du règlement des parcs et jardins. C'est un petit peu compliqué, je vous propose que nous nous abstenions parce qu'il y a un certain nombre de points qui n'ont pas été envisagés dans ce nouveau règlement des jardins, entre autres l'idée qui me paraît être dangereuse de multiplier les animations dans les espaces verts alors qu'ils sont des lieux de repos, de calme et de tranquillité. Les animations peuvent être faites par les usagers (enfants qui jouent, etc.), mais qu'on organise des animations ne me paraît pas une excellente idée et ne me paraît pas respecter la biodiversité, il ne faut pas oublier qu'il n'y a pas que des humains, mais aussi des animaux qui ont besoin de vivre dans leur environnement de manière calme. C'est pour ça que je disais que je préférais qu'on s'abstienne sur ce règlement pour que les choses soient revues, je sais qu'il va y avoir un débat important qui va se situer au niveau du Conseil de Paris et je pense que les amendements se feront à ce niveau, nous on ne peut pas faire d'amendement.

J'espère qu'on va intégrer que Paris fait partie des villes les plus denses au monde (20 000 habitants au km²), mais on arrive à tous se poser au sol, mais c'est beaucoup de monde. C'est très important de faire attention à ça et de conserver des espaces de respiration. Beaucoup de choses vont être envisagées comme l'accès aux vélos, l'accès au jeu de ballon, c'est bien, ça sera moins discriminant pour les enfants parisiens. Aujourd'hui les ballons sont interdits dans certains jardins parisiens. Je crois qu'il y a des choses à revoir et à affiner.

Anne LEBRETON, Adjointe au Maire du 4^e arrondissement

Je vais appuyer ce que dit Mme FAUGERON, nous avons dans ce Conseil du 4^e voté une délibération qui demandait que la promenade plantée devienne autorisée aux chiens qui aurait permis d'avoir une promenade canine qui traversait Paris, elle a été retirée au Conseil de Paris, car on nous avait annoncé que ça figurerait dans le nouveau règlement, visiblement ça n'y figure pas.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire du 4^e arrondissement

Si, il va y avoir quelque chose sur les chiens.

Anne LEBRETON, Adjointe au Maire du 4^e arrondissement

C'est très vague et ce n'est pas ce que nous avons demandé. Il y a beaucoup besoin de préciser les choses, ça ne correspond pas à ce qu'on attend d'un règlement sur les parcs et jardins. Je rejoins Mme FAUGERON sur la nécessité d'avoir de la tranquillité sur les parcs et jardins. Je ne suis pas sûre que des animations soient une bonne idée.

Évelyne ZARKA, Première Adjointe au Maire du 4^e arrondissement

Je voterai cette délibération, car nous avons posé un certain nombre de questions en attente de réponse, pour autant on a bien compris que les horaires d'accès ont été étendus, on se demande si les personnels ont été consultés. On se demande si l'affichage en braille est prévu, on a voté le principe d'interdiction de la publicitaire. On se posait la question si des partenariats pouvaient être délivrés, uniquement culturels ou pas? Ces questions sont posées, on aura les réponses. Je fais confiance, si on propose un nouveau règlement et qu'on entend les questions des groupes et les réponses, je ne vois pas pourquoi je ne voterais pas cette délibération.

Vincent ROGER, Conseiller du 4^e arrondissement, Conseiller Régional d'Ile de France

Quand j'entends Mme FAUGERON dire qu'elle s'abstient, moi je voterai contre. À ce stade, ça n'a ni queue ni tête, c'est le désordre organisé et il y a un vrai problème de tranquillité. Ce texte doit être totalement amendé. Malheureusement, on ne peut pas l'amender là alors on le fera en Conseil de Paris et à ce stade, je voterai contre.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire du 4^e arrondissement

Il est prévu de privatiser les jardins pour les événements et d'y faire des actions commerciales. Je pense que les jardins c'est les lieux de gratuité à Paris et je pense qu'il faut absolument le préserver.

Karen TAIEB, Conseillère de Paris, Conseillère d'arrondissement

Le Code du commerce existe déjà dans les jardins, on ne va pas se voiler la face (théâtre de marionnettes, manèges, promenade en poney par exemple). Ce sont des choses qui existent.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Merci, c'est une délibération qui suscite des questions. Elle est longue et touffue. Le précédent règlement date de 2010 et il y a un certain nombre d'évolutions, ne serait-ce que la réglementation et la loi. Il ouvre un certain nombre de possibilités ce qui ne veut pas dire que demain on aura des espaces fumeurs ou animaliers. Je suis surpris de la remarque d'Anne, c'est la possibilité d'avoir des animaux dans les jardins de manière plus large que ce qui est permis aujourd'hui. Ça va dans le sens du vœu qui avait été fait. C'est un cadre qui donne des possibilités notamment celle d'octroyer un espace commercial, mais qui ne les impose pas. Cela suscite des questions. Nous avons été en dialogue avec l'Adjointe des espaces verts, et non seulement le règlement général sera débattu, mais je rappelle que c'est avec les élus locaux que le règlement spécifique et les modalités d'application de règlement de chaque jardin seront discutées, et lorsqu'on ne sera pas d'accord, on le dira et on le fera valoir dans nos dialogues avec l'Hôtel de Ville.

Anne LEBRETON, Adjointe au Maire du 4^e arrondissement

Les spécificités ne sont jamais discutées dans les arrondissements. Pour les chiens, si c'est interdit sur tout Paris ça ne sera pas autorisé en arrondissement.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

C'est un cadre réglementaire qui prévoit des spécificités, mais aucune d'entre elles ne va être dispensée sur tous les espaces des jardins publics, sinon on aurait des animaux partout, des espaces fumeurs partout, des trottinettes partout. Il ne s'agit pas d'appliquer ce règlement en tenant une licence absolue à tous les usages des jardins. C'est un cadre réglementaire qui rend réglementée telle ou telle application. Les élus locaux exerceront ce pouvoir de décision sur les règlements spécifiques de nos jardins.

Pacôme RUPIN, Conseiller du 4^e arrondissement

Merci, Monsieur le Maire. Avec Anne LEBRETON, nous allons voter contre, car nous pensons qu'il n'y a pas suffisamment de garanties. Un autre sujet m'inquiète qui est la question des ouvertures nocturnes qui pour les jardins qui sont juste à côté des habitations peuvent être le fruit de beaucoup de nuisances sonores pour les habitants. Pour les éviter, il faut du gardiennage ou beaucoup plus de garanties sur ce sujet. Il en va de la tranquillité des habitants. Sans cette garantie, nous voterons contre.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Je suis d'accord avec ce qui s'est dit sur les ouvertures nocturnes, il y en a déjà. Le règlement ne change rien, mais je suis d'accord et j'ai le souci d'éviter l'envahissement du secteur public. Ce règlement ne règle rien, mais donne un certain nombre de possibilités. Je suis assez opposé à l'ouverture nocturne. On en a une place des Vosges, mais elle ne pose aucun problème de sécurité. Je m'y suis montré défavorable l'année dernière, elle a été faite, on en reparlera pour l'année prochaine, j'y suis d'autant plus

défavorable qu'on a un parc des rives de Seine très grand. On n'est pas tous d'accord et on en débattrait. Je propose qu'on passe au vote.

Un avis favorable est donné à la majorité avec :

6 voix pour :

Boris JAMET-FOURNIER, Christophe Girard, Karen TAIEB ; Ariel WEIL (Groupe Socialiste et Apparentés)

Marianne de CHAMBRUN (La Gauche en Mouvement)

Evelyne ZARKA (Groupe Communiste/Front de Gauche)

2 Abstentions :

Corine FAUGERON, Boniface N'CHO (Europe Écologie Les Verts)

4 voix contre :

Anne LEBRETON, Pacôme RUPIN (Groupe Démocrates et Progressistes)

Vincent ROGER (Les Républicains et Indépendants)

Jean-Pierre PLONQUET (Groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants).

2018 DEVE 165 — Communication sur la modification de la délibération 2013DEVE173. Attribution de la dénomination « jardin Federico García Lorca » au « square Federico García Lorca » (4^e).

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Marianne DE CHAMBRUN a donné pouvoir à Mme ZARKA. Elle a dû quitter le Conseil.

Karen TAIEB, Conseillère de Paris, Conseillère d'arrondissement

C'est une délibération qui concerne la dénomination « jardin Federico García Lorca », il fait partie des poètes qui nous ont été enseignés en Espagnol. Il se trouve que depuis la délibération des 12 et 13 novembre 2013, le Conseil de Paris avait rendu hommage au poète et dramaturge Federico García Lorca en attribuant son nom au square du port de l'Hôtel de Ville qui s'appelle maintenant « jardin Federico García Lorca ». L'artiste avait été menacé en raison de ses convictions républicaines et de son homosexualité dès les débuts de la guerre d'Espagne et avait été arrêté par les troupes franquistes le 19 août 1936 puis assassiné sur le bord d'une route en Andalousie. Ce petit jardin des bords de Seine a été réaménagé en 2017 et s'inscrit dans le cadre du réaménagement des bords de Seine et participe à la continuité des parcours piétons et cyclables le long du fleuve. Dans ce cadre rénové, le thème de « jardin » plutôt que « square » semble plus adéquat et c'est pour cela qu'on propose que le square devienne « jardin Federico García Lorca » d'autant que ce projet prend un sens à l'heure où se préparent les commémorations du 80^e anniversaire de la *Retirada*, l'exode des républicains espagnols. Si vous êtes d'accord, il y aura modification d'appellation.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Merci. À cette occasion, on a pu vérifier l'étymologie de l'usage précis d'un square par opposition à un jardin. Un square a vocation à être un plus petit jardin dans un espace laissé vacant entre des immeubles ou un pâté de maisons haussmannien. Je propose qu'on passe aux voix.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire du 4^e arrondissement

Dans la délibération, ils disent qu'on appelle ça « jardin » et veulent l'appeler « jardin », car en espagnol, c'est le même mot.

Karen TAIEB, Conseillère de Paris, Conseillère d'arrondissement

Ce sera facile pour nos amis espagnols qui viendront se promener dans le jardin Federico García Lorca qui était très enseigné.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2018 DEVE 174 – Communication sur le lancement d'un appel à projets 2019 relatif aux jardins partagés.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire du 4^e arrondissement

Maintenant, Paris a 140 jardins partagés, c'est formidable, ça continue d'augmenter et cet appel à projets est pour inciter les jardins partagés à développer des actions en direction des habitants de proximité et de quartier. C'est une très bonne idée, les jardiniers du 4^e arrondissement ont anticipé l'appel puisqu'au moment de l'inauguration des jardinières à l'angle des Blancs Manteaux et de la rue des Archives, ils ont proposé de faire des liens entre les différentes jardinières ça serait une première action en direction du quartier. Ils ont lancé une autre opération appelée « Les chemins de la nature » qui concerne tout le 4^e. C'est une façon de continuer le lien social et l'éducation à l'environnement pour tous, l'éducation aux espaces verts et tout cela est lié – c'est ça l'économie circulaire – cela permet aussi le maintien de la biodiversité et c'est aussi une façon d'essayer de lutter pour un plan climat respectueux de la planète. On est vraiment sur des sujets qui se tiennent et sont indissociables les uns et les autres, c'est un tout. Il n'y a pas de vote. Il y a 15 000 euros dédiés à ces projets, pour l'ensemble de Paris. Il faut déposer des projets auprès de la Ville pour essayer de gagner une petite somme. Les jardiniers du 4^e pensent déposer un projet, ils hésitent entre le passage du Gantelet ou la place des Hospitalières Saint-Gervais avec le centre Binet Simon.

Évelyne ZARKA, Première Adjointe au Maire du 4^e arrondissement

Le centre Binet Simon va avoir un budget pour faire un jardin et un aménagement floral avec les enfants pour un atelier pédagogique jardinage ; ils ont eu un budget des fonds du maire.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire du 4^e arrondissement

Oui, mais à l'intérieur, l'idée c'est de faire déborder cela sur l'espace public.

Évelyne ZARKA, Première Adjointe au Maire du 4^e arrondissement

On peut trouver une passerelle.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire du 4^e arrondissement

L'idée de cet appel à projets est la mise en relation des initiatives.

Communication sans vote

2018 DEVE 175 — Communication sur le lancement de la seconde édition de l'événement « Faites le Paris de la Biodiversité » 2019.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Il y a un jeu de mots avec « Paris ». Cette deuxième édition aura lieu au printemps 2019, c'est le pari avec le « s » de « Paris ».

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire du 4^e arrondissement

Il y a déjà eu une fête de la biodiversité (« faites »), les deux se réunissent. Il y a déjà eu une opération l'année dernière et cette année, elle recommence, car il s'agit d'éducation à l'environnement et c'est important que chacun se saisisse du sujet, puisque les choses s'accroissent et malheureusement dans le mauvais sens. Il y a encore de plus en plus de disparition d'espèces et je dis toujours que ce ne serait pas intéressant qu'on soit la dernière espèce vivante. Pour bien vivre, il faut qu'il y en ait d'autres. Il va y avoir cette opération. Si on demande de réduire à 1,5 °C la température du monde et qu'on ne passe pas à 2 °C, c'est énormément de choses, c'est énormément d'espèces en moins et beaucoup plus de température. C'est un des lieux qu'il faut surveiller, ce lac Tchad qui est à sec pendant une grande partie de l'année, ça veut dire que les animaux ne peuvent plus y boire, les populations d'éleveurs qui ont des troupeaux ne peuvent plus faire boire leurs troupeaux, les troupeaux meurent et la population nomade aussi puisqu'ils n'ont plus de moyens d'accès à l'eau. C'est très important, ce n'est pas un sujet « amusant » de la biodiversité, c'est un sujet capital. Il y aura des opérations dans chacun des arrondissements (au moins une) et nous allons voir dans le 4^e ce que nous allons privilégier. Il y aura quelque chose sur une rue végétale côté rue de Sully. Ça fait partie de cette opération, et on devrait arriver à créer une rue végétale handicapée parce qu'on a des réseaux qui passent sous la route et ne nous permettent pas de planter autant qu'on le désirerait, mais il devrait y avoir une rue végétale dans le 4^e et j'espère qu'il y en aura d'autres, peut-être pour la prochaine édition de l'opération.

Communication sans vote

2018 DJS 131 — Mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour 2019.

Boniface N'CHO, Adjoint au Maire du 4^e arrondissement

C'est un dispositif qui existe depuis 2003. Il a été créé dans le but d'aider les jeunes à concrétiser leurs projets de vacances autonomes alors que 1/3 des jeunes ne partent pas en vacances faute de moyens. C'est une aide utile pour nos jeunes. Chaque arrondissement se voit alloué une enveloppe dont le calcul repose sur les mêmes principes que la dotation d'animation locale. En 2019, on a 1500 chèques vacances de 100 euros qui bénéficieront aux jeunes Parisiens. En 2018, c'est moi qui ai présidé la commission, on a eu 2300 euros de budget au total, 23 chèques vacances ont été répartis en 18 dossiers, car des gens peuvent demander deux chèques exceptionnellement en fonction de leurs voyages. On a dépensé tout notre budget et les jeunes étaient très contents de bénéficier de ces chèques et on fait de très beaux projets.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Je rappelle que pour la commission d'attribution, c'est Boniface qui la préside et un élu d'opposition est systématiquement invité, comme pour la commission logement et la commission crèche. Je propose qu'on mette aux voix.

Anne LEBRETON, Adjointe au Maire du 4^e arrondissement
C'est jusqu'à 25 ans? Je trouve l'âge assez élevé.

Boniface N'CHO, Adjoint au Maire du 4^e arrondissement
C'est jusqu'à 30 ans.

Anne LEBRETON, Adjointe au Maire du 4^e arrondissement
Sont prioritaires les gens en situation de handicap, je vois pourquoi l'âge est élevé.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement
Je trouve que même à 40 ans, on est jeune !

Anne LEBRETON, Adjointe au Maire du 4^e arrondissement
Oui, mais on se débrouille tout seul !

Boniface N'CHO, Adjoint au Maire du 4^e arrondissement
Imaginez le jeune étudiant en médecine qui va jusqu'au bout de son cursus. Même interne, il est encore jeune et étudiant. L'idée ce n'est pas de viser que les jeunes précaires. Celui qui fait sa thèse est encore étudiant.

Anne LEBRETON, Adjointe au Maire du 4^e arrondissement
Ça n'est pas une énorme dépense pour la Ville, mais ça me semble du saupoudrage et je suis toujours un peu réservée.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement
Je propose qu'on inscrive la fixation de l'âge limite en question et qu'on y revienne. En effet, je connais des thésards de plus de 30 ans, mais je ne sais pas si ce sont ceux-là qui sont visés. Quoiqu'on peut être thésard et très miséreux. Je propose de voter.

Un avis favorable est donné à la majorité avec :

11 voix pour :

Boris JAMET-FOURNIER, Christophe Girard, Karen TAIEB, Ariel WEIL (Groupe Socialiste et Apparentés)

Marianne de CHAMBRUN (La Gauche en Mouvement)

Evelyne ZARKA (Parti Communiste/Front de Gauche)

Pacôme RUPIN (Groupe Démocrates et Progressistes)

Corine FAUGERON, Boniface N'CHO (Europe Écologie Les Verts)

Vincent ROGER (Les Républicains et Indépendants)..

Jean-Pierre PLONQUET (Groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et indépendants.

1 Abstention :

Anne LEBRETON (Groupe Démocrates et Progressistes).

Boniface N'CHO, Adjoint au Maire du 4^e arrondissement

On va parler du Contrat Jeunesse d'arrondissement, le CJA conclu entre la Ville et les mairies d'arrondissement pour définir et formaliser les orientations stratégiques de la politique municipale à mener dans les arrondissements des jeunes. L'idée est de faire un contrat entre la Ville et les structures jeunesse de l'arrondissement pour développer des axes prioritaires pour parler aux jeunes. Il a fait objet d'une large concertation qui a permis aux délégués de classes de 3^e et de 4^e d'exprimer leur vision sur le territoire et leurs attentes. On a consulté les délégués des collèges des arrondissements du centre, ça s'est déroulé dans le 4^e arrondissement le 13 mars et je vous donne quelques éléments de ce compte-rendu de cette matinée que je trouve très intéressants. On a demandé aux jeunes quels étaient leurs besoins pour mieux vivre dans le centre. Ils ont répondu du dynamisme, de la propreté, l'échange, des voies piétonnes, des centres de jeunesse gratuits où se réunir, des parcs et espaces verts. On leur a ensuite demandé ce que le centre représentait pour eux. Ils ont répondu la diversité, des jeunes, historique et tourisme, calme, densité, pollution. Cela amène à réfléchir, et ça nous a beaucoup questionnés sur l'orientation des axes prioritaires qu'on devrait définir pour le prochain CJA, on a tenté d'y répondre, mais on a mis des thématiques globales de manière à laisser la marge aux différentes associations pour pouvoir développer ces axes :

- Faciliter l'insertion professionnelle des jeunes
- Ajouter du bien-être et de la santé
- Encourager la citoyenneté, la solidarité et le vivre ensemble

Je vous invite à voter ce nouveau contrat pour 2020.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Merci. Dans le centre de Paris, on a 25 % de jeunes entre 16 et 30 ans, mais 30 ans est l'âge auquel a été étendu le contrat d'apprentissage par le gouvernement. Je vous propose qu'on vote en l'état, sauf s'il y a des questions, cette délibération.

Vincent ROGER, Conseiller du 4^e arrondissement, Conseiller Régional d'île de France
Pourquoi il n'y a pas le 1^{er} arrondissement ?

Boniface N'CHO, Adjoint au Maire du 4^e arrondissement

Nous avons invité le Maire du 1^{er} arrondissement qui a décliné notre proposition et dit qu'il ne souhaitait pas s'impliquer dans ce nouveau dispositif.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2018 DLH 7 – Avenant n° 11 au traité de concession d'aménagement passé le 7 juillet 2010 avec la SOREQA en vue du traitement de divers îlots et parcelles présentant des caractères d'habitat dégradé.

Évelyne ZARKA, Première Adjointe au Maire du 4^e arrondissement

Il s'agit d'un nouvel avenant avec la SOREQA, il est proposé d'intégrer trois nouvelles adresses dans le traité de concession d'aménagement passé le 7 juillet 2010, dans le 17^e,

le 13^e et le 4^e. Nous concernant il s'agit des 4-10 boulevard Morland. La SOREQA est une société de requalification des quartiers anciens, c'est un aménageur public qui lutte contre le logement insalubre et l'habitat dégradé créé en 2009 par le Conseil municipal et le Conseil général de Paris avec la communauté d'agglomération. Le siège est 29, boulevard Bourdon dans le 4^e. Elle intervient auprès des propriétaires privés en les incitant ou en les aidant à réhabiliter leurs biens. Lorsqu'ils sont dans l'incapacité de le faire, elle a recours à l'appropriation publique de biens y compris par voie de péremption ou d'expropriation. Il accompagne socialement si besoin les familles qui font l'objet de déménagement à ce moment. Les bâtiments sont réhabilités ou reconstruits en tenant compte des besoins du quartier. Au titre de la session, la SOREQA a en charge d'assurer notamment par des interventions foncières et la mise en état de parcelles, la préparation de l'accompagnement social du logement des habitants. Après leur réaffectation définitive, la conduite d'opération et réhabilitation lourde, le traitement d'îlots et de parts d'îlots dominés par l'insalubrité dont l'état fait état de dégradation et d'insalubrité a déjà justifié l'intervention de la puissance publique.

L'immeuble en copropriété fait l'objet de deux arrêtés de périls et quatre arrêtés d'insalubrité. Les récentes visites du service technique confirment l'état inquiétant des structures, au moins six logements sont squattés, la situation implique l'accompagnement des propriétaires vers une réhabilitation lourde de l'immeuble. Le coût global estimé des opérations est augmenté de 2 000 189 euros et donc porté en tout à 130 982 673 euros. La part de la Ville de Paris est augmentée de 1 659 149 euros soit une augmentation totale pour le coût de la Ville de 78 476 736 soit plus de la moitié répartie sur quatre ans. C'est la première adresse du 4^e arrondissement qui figure dans ces périmètres du traité sur désormais 76 adresses à Paris. Je vous demande de voter cette délibération permettant à SOREQA d'intervenir sur cet îlot.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Merci de cette proposition très dégradée pour laquelle il est urgent d'agir.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire du 4^e arrondissement

Juste une question, ce n'est pas 140 millions, les travaux ?

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Il y a 76 adresses dans cette délibération et une qui concerne le 4^e.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire du 4^e arrondissement

Je n'avais pas compris.

Évelyne ZARKA, Première Adjointe au Maire du 4^e arrondissement

C'est en coût différencié.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire du 4^e arrondissement

Il y a des personnes qui squattent et qui habitent. Dans ce genre de rénovation, les personnes sont relogées là où elles étaient, une fois que les travaux ont été faits. Elles sont logées ailleurs pendant les travaux et reviennent à leur place. Les autres qui ont un bail doivent revenir à leur place.

Évelyne ZARKA, Première Adjointe au Maire du 4^e arrondissement

Quand c'est le logement social oui, mais là, c'est un opérateur privé. Il est prévu un suivi. Il n'y a pas de locataires là, il n'y a qu'un suivi. On fait un suivi social pour que ces personnes soient suivies. En l'occurrence, on ne va pas suivre les squatteurs.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire du 4^e arrondissement

On les met à la rue.

Évelyne ZARKA, Première Adjointe au Maire du 4^e arrondissement

Ils sont dans l'illégalité.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire du 4^e arrondissement

Un squat c'est toujours dans l'illégalité.

Évelyne ZARKA, Première Adjointe au Maire du 4^e arrondissement

Ils peuvent être squatteurs et demandeurs de logement, mais on ne peut pas les reloger en tant que squatteurs. On les suivra en tant que demandeurs de logements.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Je rappelle qu'il y a 2 arrêtés de périls et 4 arrêtés d'insalubrités, ils sont à leurs risques et périls et sont en danger. Ils sont squatteurs, mais ont droit à la vie. Je propose qu'on vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2018 DLH 254 – Création d'un service numérique de dématérialisation des demandes de changement d'usage de locaux d'habitation – Modification du règlement municipal.

Boris JAMET-FOURNIER, Adjoint au Maire du 4^e arrondissement

Merci, Monsieur le Maire. La première délibération concerne le changement d'usage des locaux d'habitation, c'est un sujet sensible notamment dans le centre de Paris. Aujourd'hui, ce changement d'usage des locaux se fait par une procédure papier, la délibération que je vous présente vise à compléter le règlement qui encadre ce changement d'usage sur deux points : une démarche dématérialisée, qui ne se subsiste pas à la démarche papier. Il sera toujours possible de faire une démarche papier, mais une démarche automatisée sera également proposée aux Parisiens. Ce service simplifiera la démarche puisqu'il traitera deux types de démarches d'une seule manière, cela simplifiera la procédure pour les Parisiennes et les Parisiens. On peut remarquer qu'un certain nombre de démarches administratives sont aujourd'hui dématérialisées. La posture papier sera toujours possible. C'est une nette amélioration.

Le deuxième point concerne des modifications rédactionnelles du document, pour d'une part faciliter, pour les organismes d'habitation à loyer modéré et les sociétés d'économie mixte, la création de commerces de rez-de-chaussée, c'est quelque chose d'important dans le 4^e et par ailleurs, il s'agira de clarifier certaines dispositions, notamment de limiter le nombre de pièces justificatives demandées afin d'alléger la démarche. Tout cela va dans le sens de la facilitation, de la simplification, de la clarification. Je vous demande d'adopter cette délibération.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement
Merci. Je propose qu'on passe au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2018 DVD 124 — Modification des modalités du stationnement payant de surface à Paris : extension de la carte PRO Mobile aux entreprises de service d'intérêt général.

Boris JAMET-FOURNIER, Adjoint au Maire du 4^e arrondissement

Cette carte permet d'autoriser le stationnement dans Paris pour 240 euros puis 50 centimes de l'heure de stationnement pendant 7 heures. Aujourd'hui, on peut modifier le type d'entreprises qui bénéficient de ces tarifs et en particulier, cette délibération propose d'élargir aux entreprises à vocation d'intérêt général cette tarification, car elles répondent aux demandes de services des Parisiens et il n'y a pas de raison de ne pas leur faciliter la tâche. Ce sont des entreprises de gestion, réseau et distribution des fluides, transports urbains, courrier, gestions de réseau de télécommunication. Il s'agit de leur faire bénéficier de ces tarifs préférentiels et par la même de fluidifier le trafic et l'occupation de places de stationnement en facilitant leur utilisation. Les gens vont plus vite et repartent plus vite et cela participe de cette fluidification dont on a déjà parlé lors du dernier conseil avec les voitures électriques en boucle. On boucle les sujets et je vous demande d'adopter cette délibération.

Pacôme RUPIN, Conseiller du 4^e arrondissement

Je pense que c'est une délibération qui va dans le bon sens, beaucoup d'entreprises ont du mal à trouver leur équilibre à cause d'un stationnement cher. Ce qui m'étonne c'est qu'on n'ait pas inclus les artisans et les entrepreneurs, ceux qui font des travaux. C'est une remontée qu'on a énormément. Les artisans et entrepreneurs n'arrivent plus à travailler à Paris à cause du prix du stationnement.

Karen TAIEB, Conseillère de Paris, Conseillère d'arrondissement

Cette carte est une très bonne chose et elle est de plus en plus utilisée. Il suffit de mettre son code NAF qui correspond et vous avez la tarification. J'étais intervenue en Conseil de Paris parce que les dentistes n'y figuraient pas, c'était juste une erreur de code NAF et c'est pour ça que les dentistes ne s'y retrouvaient pas ; la plupart des entreprises peuvent profiter de cette carte, c'est un peu comme la carte résident pour les professionnels. En réalité, on ajoute un certain nombre de professions à un grand nombre qui existe déjà.

Vincent ROGER, Conseiller du 4^e arrondissement, Conseiller Régional d'île de France

Je voudrais comprendre parce que par exemple en gestion de réseau, vous mettez chauffagistes, plombiers, on est d'accord. Mais dans la liste précédente, sauf erreur de ma part, j'ai des souvenirs personnels récents d'artisan venant chez moi qui descendaient toutes les demi-heures par peur d'être verbalisés.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

On a des cas d'anecdotes qui n'ont jamais fait les démarches pour obtenir la carte.

Vincent ROGER, Conseiller du 4^e arrondissement, Conseiller Régional d'île de France

Vous avez peut-être raison. Mais on est bien d'accord qu'il y a les artisans (chauffagiste, électricien...)?

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

La délibération porte sur une extension du périmètre d'application de la carte, d'éligibilité de la carte. Je pense qu'on est tous d'accord sur l'extension. Je propose qu'on passe au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

VŒUX

V0420180015

Vœu relatif à un plan parisien pour la qualité de l'air intérieur des écoles et des crèches parisiennes, déposé par Vincent ROGER, Conseiller du 4^e arrondissement, Conseiller régional d'Ile-de-France Groupe Les Républicains et Indépendants.

Vincent ROGER, Conseiller du 4^e arrondissement, Conseiller Régional d'Ile de France

D'une manière générale, il faut savoir que nous passons 80 % de notre temps dans un lieu intérieur (bureau, métro, domicile...) et il est souvent pollué. Je parle du métro qui est une vraie catastrophe et un sujet de santé publique. Dans cet esprit, il semble important de protéger les plus fragiles à commencer par les enfants, et c'est pour ça que notre groupe propose que le Conseil d'Arrondissement émette le vœu suivant

Conformément à l'article L.2511-12 al.5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 21 du règlement intérieur du Conseil du 4^e arrondissement ;

Monsieur le Maire,

Considérant que l'obligation de surveillance régulière de la qualité de l'air intérieur des crèches et des écoles maternelles et élémentaires est entrée en vigueur le 1er janvier 2018 ;

Considérant que la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les crèches et établissements scolaires repose dans un premier temps, sur l'évaluation obligatoire des moyens d'aération et de ventilation ;

Considérant que dans un second temps, la collectivité doit mettre en œuvre un plan d'actions, ou à défaut une campagne de mesures de la qualité de l'air intérieur, tous les sept ans, voire tous les deux ans en cas de dépassement des valeurs limites ;

Considérant que ces mesures sont effectuées par des organismes accrédités sur deux périodes différentes (saison froide / chaude) et sur deux semaines non successives de présence des enfants ;

Considérant que les enfants passent près de 90% de leur temps dans des lieux clos (logement, transports, école ou crèche) et entre 30 et 45% dans les salles de classe ;

Considérant les dangers sanitaires posés par une exposition régulière et prolongée aux polluants tels que le benzène, le formaldéhyde, le dioxyde de carbone, le tétrachloroéthylène, etc. : maux de tête, fatigue, irritation des yeux, du nez, de la gorge ou de la peau, vertiges, manifestations allergiques, asthme ;

Considérant la publication en juin 2018 du programme ECOL'AIR par l'ADEME fondé sur l'expérimentation du projet IMPACT'AIR mené à La Rochelle ;

Considérant la campagne de mesures de qualité de l'air et du confort réalisée de 2013 à 2017 dans plus de 300 écoles françaises par l'Observatoire de la qualité de l'air (OQAI) ;

Les élus du 4^e arrondissement émettent le vœu :

- que la Mairie de Paris communique les évaluations des moyens d'aération et de ventilation réalisées dans les crèches et les écoles parisiennes,
- que la Mairie de Paris présente le programme d'actions pour l'amélioration de la qualité de l'air intérieur élaboré à la suite des évaluations précitées,
- que la Mairie de Paris s'engage à réaliser tous les deux ans une campagne des mesures de la qualité de l'air intérieur dans les crèches et les écoles parisiennes et à en communiquer les résultats aux mairies d'arrondissement.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Merci pour cette présentation. On est tous d'accord pour améliorer la transparence et la qualité de l'air intérieur des écoles. Je suis prêt à m'y associer avec une partie de la majorité à condition qu'on rappelle un certain nombre de choses. Il n'intervient pas dans un vide de la Ville, c'est une obligation, il y a une loi du 1^{er} janvier 2018 et on est tous liés. Je serais prêt à m'associer à un vœu légèrement modifié pour rappeler que beaucoup de choses ont été faites par la Ville. Je le dis de manière succincte, des mesures ont été prises en application du décret de 2011 dans la totalité du parc des crèches, dans les maternelles et les polyvalentes. Les écoles élémentaires n'ont pas fait objet d'une campagne de mesures, la qualité de l'air était globalement conformée à la réglementation et quand il y a eu des dépassements des valeurs réglementaires, des correctifs ont été proposés soit par des modifications d'installations techniques soit par des bonnes pratiques, comme l'aération des locaux. Dans les crèches, tous les résultats ont été communiqués et ils sont affichés pour être lisibles du public. Par ailleurs, la direction des familles et de la petite enfance a lancé en 2014 un plan de nettoyage des gaines de ventilation, et tous les deux ans il y a un nettoyage de ces installations qui vient s'ajouter aux opérations de maintenance. Pour les écoles, les résultats sont en cours d'envoi aux écoles avec un rappel des bonnes pratiques et enfin, pour les écoles identifiées comme ayant un problème de ventilation, il y a une information qui sera diffusée au rectorat, à la CASPE et aux mairies concernées. Je ne voudrais pas qu'on pense que la Ville ne s'est pas saisie de ce projet, on peut toujours aller plus loin et on est d'accord pour le faire.

Simplement, j'ai un point de doute sur la partie qui concerne la communication des évaluations des moyens d'aération et de ventilation, je ne suis pas sûr de comprendre la formule. Elle concerne l'évacuation des moyens, des systèmes techniques ou des consignes ? J'aimerais une clarification ou une proposition qui clarifie le vœu.

Enfin, sur la présentation du programme d'action par la Maire, alors là, on est d'accord. Je n'ai aucun problème avec cette demande. Vous proposez que la Maire s'engage à réaliser tous les deux ans une campagne d'évaluation de la qualité de l'air. Tous les deux ans, ça paraît agressif, puisque dans le processus à l'œuvre, il est quand même très long (deux campagnes de mesures à 7 mois d'intervalles). Cela paraît un peu juste. J'aurais pu proposer qu'on mette « régulièrement », mais je veux bien à ce qu'on aspire à ce que ce soit aussi proche des deux ans.

Je suis prêt à le voter avec ces considérants.

Vincent ROGER, Conseiller du 4^e arrondissement, Conseiller Régional d'Ile de France

Vos indications et de vos réflexions. Je n'ai pas pour habitude de dire que la Ville n'a rien fait. Ce n'est pas ma philosophie ni ma conception d'action publique. Je prends note qu'il y a eu des efforts, ils ne sont visiblement pas assez conséquents ; ce vœu invite la Ville à mieux faire et à plus communiquer. Vous me dites que des éléments ont été donnés aux responsables d'établissement des crèches, je ne le savais pas. On n'a jamais eu un tel débat en Conseil d'arrondissement et ils pourraient être des lieux de communication. On pourrait avoir un point annuel d'une communication globale sur la situation sur un sujet très important, puisque sans polémiquer, la Maire de Paris communique énormément et en a même fait un titre de livre sur mieux respirer à Paris, et s'il y avait une transparence et plus d'ambition sur le sujet, je pense qu'on pourrait en être tous d'accord :

Sur le fait qu'on communique les évaluations des moyens, dans mon esprit, c'est très technique. J'entendais Mme TAIEB qui reniait, je l'ai bien pris, mais si c'est sur le fait d'ouvrir la fenêtre. Non, pour moi c'est tous les systèmes. Ce que je voulais dire c'était les moyens techniques (gaines de ventilations, etc.), tout le dispositif qui permet de s'assurer que l'école est bien aérée. S'il y a des consignes, on peut le rajouter dans le vœu, ça peut aller dans le bon sens.

Si vous voulez rajouter un considérant disant qu'il y a des choses faites qui vont dans le bon sens, ça ne me gêne pas. Ce que je souhaite en revanche, c'est de maintenir les trois éléments en conclusion du vœu. À ce stade, ça n'existe pas ou alors de manière parcellaire. Voilà ce que je vous propose.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Sur le deuxième, est-ce qu'on peut préciser la formuler pour qu'on puisse la comprendre dans un sens non ambigu ?

Vincent ROGER, Conseiller du 4^e arrondissement, Conseiller Régional d'Ile de France

Faites une proposition, je suis très ouvert à ce qui permettra de bien communiquer sur le sujet.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Je propose qu'on précise les consignes, dans ce cas.

Pacôme RUPIN, Conseiller du 4^e arrondissement

Merci, Monsieur le Maire. On votera ce vœu, la qualité de l'air est une priorité. Je trouve qu'il manque dans ce vœu les causes de la pollution de l'air qui viennent de la circulation automobile. On doit pouvoir savoir quelles sont les rues où il y a des crèches et des écoles

exposées à la pollution. C'est là où on doit être vigilant, parfois il y a des reports de circulation dans des rues où il y a des crèches et des écoles, notamment sur le quai Henri IV, j'avais alerté Monsieur Christophe NAJDOVSKI sur ce cas où il y avait une augmentation de la population. Il y avait davantage de problèmes pour les enfants par rapport à des maladies respiratoires. C'est ce que les médecins avaient constaté. On doit être attentif à cela, à la manière dont la pollution de l'air peut baisser ou augmenter aux alentours des écoles et des crèches.

Karen TAIEB, Conseillère de Paris, Conseillère d'arrondissement

Je trouve que le vœu de Vincent ROGER est intéressant, car il concerne les enfants. L'air que respirent les enfants dans les écoles nous importe et on le sait, on dit souvent que l'air intérieur est souvent plus pollué que l'air extérieur. C'est là où je trouve que c'est très intéressant. Il me semble qu'il y a un décret très récent qui fait qu'il y a une réglementation pour vérifier la qualité de l'air dans les lieux qui reçoivent du public. Il y a une réglementation. Est-ce qu'elle est appliquée ? Puisque nous sommes dans les Conseils d'école, on peut poser la question aux directeurs d'école, ça peut être à l'ordre du jour des prochains Conseils d'école pour demander ce qu'ils ont fait de cette réglementation et comment ils procèdent. Ouvrir la fenêtre un certain nombre de minutes est le meilleur moyen pour aérer et changer l'air. J'ajouterais un deuxième point, c'est que les produits employés pour nettoyer les écoles ou les lieux publics sont très importants. On connaît tous la problématique des perturbateurs endocriniens. Aujourd'hui, savoir avec quoi on peut nettoyer, avec des produits peut-être plus naturels que des détergents qui libèrent des substances nocives ; il y a des questions à se poser et on peut se servir de notre rôle au niveau des écoles en tant que représentants de la Ville pour savoir comment cette réglementation est vérifiée chaque jour pour nos enfants et leur bien-être.

Évelyne ZARKA, Première Adjointe au Maire du 4^e arrondissement

La CAPS s'est saisie de ce sujet, évidemment. Les produits ménagers utilisés par les dames de ménage sont tout à fait réglementés pour qu'ils ne soient pas nocifs. Dans les crèches également. Cela peut être mis à l'ordre du jour des Conseils d'école, mais d'abord, on va interroger la CAPS pour qu'elle donne une communication précise. Personne ne peut être contre cette idée que l'air que respirent nos enfants soit le meilleur possible, mais je ne suis pas sûre de voter ce vœu, car il est important de dire, avant tout, que la Ville applique la loi qui lui a été imposée.

Vincent ROGER, Conseiller du 4^e arrondissement, Conseiller Régional d'Ile de France

Les dernières évolutions dont parlait Mme TAIEB ne sont pas appliquées aujourd'hui à Paris. Ce vœu invite simplement à être plus dans la transparence et dans l'action. Loin de moi l'idée de dire que vous n'avez rien fait, que tout est mauvais, pas du tout, mais au regard du discours de la Maire de Paris, je serais désagréablement surpris si vous ne votiez pas ce vœu. Toute la journée elle intervient sur ce sujet, et toute la journée elle dit que c'est la priorité absolue de sa majorité. Je m'y perds.

Évelyne ZARKA, Première Adjointe au Maire du 4^e arrondissement

C'est pour ça que je dis qu'elle agit.

Vincent ROGER, Conseiller du 4^e arrondissement, Conseiller Régional d'Ile de France

Je crois qu'elle parle beaucoup. Je ne suis pas sûr qu'elle agisse beaucoup.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Je propose la synthèse suivante, qui me va, personnellement. D'abord, un considérant sur le contexte de pollution forte, y compris dans le centre, de l'air ambiant. Ensuite, un considérant qui rappelle tout ce qui a été fait par la Ville et sur la précision pour l'évaluation des moyens, qu'on soit bien sur les préconisations de meilleure ventilation. Rien n'a changé sur la communication au niveau du programme d'action. Je veux bien rajouter qu'on y consacre une séance du Conseil ou un autre moment et qu'on en fasse une communication annuelle au Conseil. Je finis par l'engagement à intervalles réguliers, aussi proches possibles de 2 ans. Dans ces conditions, je suis prêt à le voter.

Vincent ROGER, Conseiller du 4^e arrondissement, Conseiller Régional d'île de France

Il n'y a pas de volonté polémique sur ce sujet, mais une volonté d'améliorer les choses. Il se trouve que c'est un vrai sujet, je fais ce vœu sur les écoles aujourd'hui, mais je peux vous assurer qu'on pourrait le faire aussi sur le métro où il y a un vrai sujet de santé publique.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

C'est un autre sujet voisin. Je propose un vote conditionné à une formulation qui nous ira. On proposera une formulation qui reflète ce qu'on vient de dire. Dans ces conditions, je le mets au vote.

U avis favorable est donné à la majorité avec :

10 voix pour :

Boris JAMET-FOURNIER, Christophe Girard, Karen TAIEB, Ariel WEIL (Groupe Socialiste et Apparentés)

Corine FAUGERON, Boniface N'CHO (Europe Écologie Les Verts)

Anne LEBRETON, Pacôme RUPIN (Groupe Démocrates et Progressistes)

Vincent ROGER (Les Républicains et Indépendants)

Jean-Pierre PLONQUET (Groupe Parisiens, Progressiste, Constructifs et Indépendants)

2 Abstentions :

Evelyne ZARKA (Groupe Communiste/front de Gauche)

Marianne de CHAMBRUN (La Gauche en mouvement.

Le vœu amendé lors de la séance est adopté.

V0420180016

Vœu relatif à l'encadrement des nouvelles formes de déplacement, déposé par Madame Anne LEBRETON, Adjointe au Maire, pour le Groupe Démocrates et Progressistes.

Pacôme RUPIN, Conseiller du 4^e arrondissement

Merci, Monsieur le Maire. C'est un sujet qui nous concerne tous. M. ROGER a posé une question sur le sujet des trottinettes en libre-service ou particuliers. On en a déjà parlé, aujourd'hui, il y a un vide juridique pour la trottinette électrique. Les trottinettes sans dispositif électrique peuvent circuler à une vitesse modérée et ne peut pas circuler pour des raisons qu'on peut comprendre de sécurité sur la voie publique. La trottinette vient changer ces règles. Ceci dit, ce vœu souhaite alerter la Ville de Paris sur les dispositifs

qu'elle peut déjà mettre en place pour essayer d'encadrer le développement de ces trottinettes en libre-service afin de conserver nos trottoirs davantage pour la sûreté des piétons. Ce n'est pas qu'il y ait un nombre d'accidents sur les trottoirs, mais c'est très désagréable pour les piétons de se sentir en permanence avec des véhicules qui peuvent rouler très rapidement. Ils ne sont plus sur un espace public qui leur est dédié.

- Nous proposons que la Ville de Paris réaffirme clairement la hiérarchie des déplacements dans l'ordre piéton/deux roues/voitures et les droits et devoirs de chacun par tous les moyens de communication dont elle dispose.
- Sensibiliser davantage les Parisiens, surtout sur l'utilisation des trottoirs.
- Que la brigade de lutte contre les incivilités à Paris sanctionne systématiquement les incivilités des utilisateurs de vélo, scooters, trottinettes qui ne respectent pas le Code de la route et qui circulent à une vitesse dangereuse sur les trottoirs.
- Que la Ville de Paris tolère la circulation des trottinettes électriques sur les pistes cyclables en attendant une clarification dans la loi d'orientation sur les mobilités prise par le ministre des Transports et le ministre de la Transition écologique.

Je voulais saluer la tribune que vous avez signée ce matin qui va, je crois, dans ce sens là.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Effectivement, on a discuté de ce sujet, je crois qu'on va dans le même sens et qu'on est tout à fait d'accord. La tribune que vous évoquez va plus loin. J'ai préconisé ce matin qu'on puisse, même si la situation juridique n'est pas aussi claire qu'elle devrait l'être, qu'on puisse aller plus loin et qu'on puisse verbaliser tous les passages d'engins rapides sur le trottoir qui est réservé aux piétons. J'aurais juste quelques modifications à proposer pour nous associer à ce vœu. Sur le premier considérant, je crois que le phénomène de trottinettes et de tous les engins n'a pas de lien avec le *Vélib'*. Ils ont éclos à ce moment-là, mais ils se prolongent. Je pense que la Ville de Paris doit accompagner de nouvelles mobilités et les encadrer; je ne ferais pas de lien, mais je serais pour supprimer le lien obligatoire avec *Vélib'*. J'espère qu'ils seront encadrés pendant longtemps et que la Ville sera pionnière. Des services sont interdits dans d'autres villes, comme les USA où l'infrastructure est tournée vers l'automobile. Paris est très dense, mais je ne sais pas si les trottoirs sont surchargés. Il y a les potelets et les croix de Saint-André pour protéger les piétons. Je ne crois pas qu'on puisse affirmer que la Ville de Paris soit plus submergée sur ces trottoirs, mais ça n'empêche pas d'être d'accord sur le fait qu'elle est très dense et que les engins circulent sur le trottoir s'ils n'ont pas à le faire. La loi est très simple et précise que le trottoir est pour les piétons. De ce point de vue, elle nous permet d'agir. Si on parle de 6 km/h, je suis plutôt pour l'enlever et on rentre dans un problème d'application, les services de sécurité ne peuvent pas mesurer. Ils n'en ont pas besoin, ils n'ont pas le droit de circuler sur le trottoir à vélo ou en trottinette. J'ai un considérant important, la Ville partage un certain nombre de responsabilités et de droit avec la région, mais surtout c'est précisément ce que demande la Ville, et que je soutiens que la Ville soit reconnue comme autorité compétente en matière d'organisation des transports dans la loi pour l'orientation et la mobilité. Je serais d'avis de déplacer ce considérant dans les propositions et de faire figurer l'urgence de légiférer. Je sais que vous y êtes attachés et actifs, mais il faut d'abord affirmer l'urgence de défigurer. La ministre des Transports l'a reconnu, il n'y a pas de statut pour ces engins. Les trottinettes font l'objet d'une carence de statut. Ma première proposition serait que la loi vienne préciser le statut de ces engins

et les carences et donne à la Ville le statut d'autorité d'organisation. Pour le reste, je n'ai pas d'autres corrections à proposer.

Jean-Pierre PLONQUET, Conseiller d'arrondissement

Un point me préoccupe et que je n'entends pas là, mais qui est peut-être dans la loi sur la mobilité, mais dans tout ce qui est appelé mobilité, il y a beaucoup de questions et de choses qui peuvent apparaître négatives quand on voit l'envers du décor. Quelque chose m'a frappé récemment sur ces trottinettes ou encore les VTC, la manière dans socialement, c'est traité, on n'est pas sur du progrès. Je ne vois pas où est le progrès. Est-ce qu'il est vrai que sur ces questions de trottinettes, il y a des bagarres la nuit pour aller gagner des sous et recharger les trottinettes ? Si c'est ça, on marche sur la tête. Ce qui m'intéresserait c'est qu'il y ait un regard global sur les sujets et que la Mairie, à un moment, dise « non » parce que ça n'a pas de sens.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire du 4^e arrondissement

Je demande une modification. Je voudrais qu'on ajoute qu'il y a deux roues et deux roues : motorisées et non motorisées. Pour moi, électrique c'est motorisé. Un vélo électrique c'est motorisé. La piste cyclable, si on y met tout ce qui circule à électricité, on ne pourra plus se promener dans la piste cyclable. Pour moi, c'est un sujet. Ça devrait être un débat.

Vincent ROGER, Conseiller du 4^e arrondissement, Conseiller Régional d'Ile de France

Je voterai ce vœu, car il va dans le bon sens. D'une manière générale, il y a un vrai problème du partage de l'espace public dans Paris. Je n'ai pas lu votre tribune, mais je la lirai avec grand plaisir. Je crois comprendre qu'elle va dans ce sens et qu'on partage ce constat. Paris est une ville stressante et il y a un côté jungle insupportable, un côté accidentogène — certes il n'y a pas tant d'accidents, mais il y en a quand même pas mal — il est urgent qu'il y ait un code de la rue, ça existe déjà en partie avec la loi, mais la Ville peut faire des arrêtés municipaux. Il est urgent d'agir. Ce vœu va dans ce sens. Sur les trottinettes, je me permets plusieurs remarques. Il faut distinguer trottinettes électriques et non électriques pour une raison simple, c'est qu'il ne faut pas oublier que les enfants ont des trottinettes non électriques. Il ne faut pas les mettre sur la route. Il y a une réflexion à avoir. Je rejoins Mme FAUGERON sur la problématique des deux roues électriques, la trottinette qui arrive sur une piste cyclable à contresens, autorisée dans les rues étroites du Marais ou du 4^e arrondissement, c'est un vrai sujet de sécurité. On va avoir des accidents. Je demande qu'il y ait une réflexion sur le sujet, je n'ai pas encore de certitude, mais je m'interroge sur le fait que la trottinette en contresens dans des rues étroites c'est un vrai danger pour les piétons. Je parle de la trottinette électrique, autant pour le piéton que l'utilisateur. Il y a un vrai devoir de pédagogie et de sensibilisation, je le dis depuis des années, et de verbalisation. Je lisais un représentant d'associations de cyclistes qui disait qu'il fallait encourager le hors-piste pour les cyclistes à Paris, c'est délirant. Aujourd'hui, je trouve que les trottoirs de Paris sont devenus la jungle plus qu'ailleurs. On compare à d'autres capitales européennes, par exemple Amsterdam qui est le royaume du vélo, les gens respectent les règles.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire du 4^e arrondissement

Les vélos sont autorisés sur les trottoirs.

Vincent ROGER, Conseiller du 4^e arrondissement, Conseiller Régional d'Ile de France
Non, ce sont des pistes sur les trottoirs, ce n'est pas la même chose.

Évelyne ZARKA, Première Adjointe au Maire du 4^e arrondissement

Quand un produit de circulation est créé, qui délivre l'autorisation de mise en circulation sur le marché ?

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Il n'y en a pas. Ce n'est pas comme pour les médicaments, précisément car il y a une carence à régler dans la loi. On est sur la création d'une autorité de régulation. Je précise qu'on a installé, dans le 4^e, des espaces dédiés pour les vélos, qui ont vocation aussi à accueillir les trottinettes, pour qu'on puisse les rendre et les accueillir dans ces espaces dédiés. Il est urgent d'agir, je ne me fais pas d'illusion, tant qu'on n'a pas la capacité de réguler, on peut toujours espérer.

Pacôme RUPIN, Conseiller du 4^e arrondissement

Vous abordez un point qui n'est pas dans le vœu avec le sujet du stationnement, totalement hiératique, de ces véhicules. Ces personnes déposent tous les matins un certain nombre de trottinettes sur le trottoir sans en avoir l'autorisation. Ça me permet de répondre à cette question. Il n'y a pas de moyen législatif de régulation, mais la Ville a tout à fait les moyens de contrôler ce qu'il y a sur les trottoirs. À partir du moment où il y a au service public qui utilise l'espace public pour offrir un service, la Ville peut décider d'établir un rapport de force avec ces prestataires. Il y a des moyens d'agir, je comprends que la loi est en retard. Ça fait déjà plusieurs mois que la loi sur les mobilités est repoussée. Il faut 6 mois à un an. On ne peut pas attendre cette échéance, je pousse pour que ça soit à l'ordre du jour le plus vite possible, mais on peut aussi régler cela de manière pratique.

Sur ce que vous proposez, je vais accepter toutes les propositions que vous faites à partir du moment où ça nous permet de voter ensemble un vœu qui va dans le bon sens. Je vais quand même revenir sur les différents éléments. Si le *Vélib'* n'avait pas eu les problèmes qu'il y a eu, certainement que la Ville de Paris aurait décidé de mettre en place un rapport de force dès le début. Finalement, c'a été une alternative pratique. Certains élus de la majorité se sont dit qu'ils allaient laisser développer puisque ça permettait une alternative. Je suis d'accord pour qu'on enlève cette partie. Sur la question de la densité et du mobilier urbain, on est dans la Ville la plus dense au monde ce qui fait qu'il y a des trottoirs très petits pour énormément de monde. J'ai quand même le sentiment qu'année après année on rajoute du mobilier urbain sans vraiment de cohérence et de logique. On a une succession de mobilier qui est autant de complications, notamment pour les PMR. Sur la compétence de la circulation et du stationnement, la préfecture de police peut verbaliser des stationnements gênants ou des délits au Code de la route, ceci dit, c'était avant une compétence exclusive de la préfecture et c'est maintenant une compétence partagée. La Ville de Paris a repris en main le sujet et j'en félicite la Ville. Je pense qu'elle peut être tout aussi efficace sur le sujet des stationnements gênants sur les trottoirs. Je suis d'accord pour qu'on mette la loi d'orientation sur les mobilités et dire que c'est urgent et je crois que je suis très content des échanges qu'on a pu avoir.

Mme FAUGERON, c'est un vrai débat. Je pense que pour l'instant, les deux roues électriques (trottinettes et vélos) il faut qu'ils puissent circuler dans les pistes cyclables. Il y a aussi la question du scooter électrique. Si on commence à en avoir dans les pistes cyclables, par contre, on ne s'en sortira pas. Par contre, à contresens cyclable, ça va poser problème. Si on a des trottinettes à 25 km/h à contresens et que les voitures ne peuvent pas rouler à plus de 20 km/h, on risque d'avoir un certain nombre d'accidents. Il y a la question d'accident, mais aussi la question de la sécurité de l'automobiliste.

Sur la question de M. PLONQUET, je suis entièrement d'accord ; on a pu voir des effets bénéfiques pour un certain nombre de personnes qui se sont mises sur *Uber*, mais on voit qu'il y a quand même un abus de ces plateformes avec des commissions trop élevées, qui empêchent souvent de vivre ces personnes, et j'ai même rencontré dernièrement un patron de grande chaîne de fast-food qui me racontait qu'il n'avait aucun intérêt à mettre en place un système de livraison puisqu'il y a des jeunes qui le faisaient à très bas prix. Sur cette loi d'orientation, il faudra des proportions très fortes sur la régulation de ces entreprises et sur le sujet social des personnes qui y travaillent, je suis entièrement d'accord.

Karen TAIEB, Conseillère de Paris, Conseillère d'arrondissement

C'est un sujet très important que les nouvelles façons de se mouvoir dans la Ville. Au risque de décevoir M. RUPIN qui disait que ces trottinettes sont une réponse à ce qui s'est produit avec Vélib', c'est d'abord oublier que c'est une mode internationale, et elles sont dans toutes les villes et toutes les villes n'ont pas eu le même problème que Paris avec Vélib'. Je ne pense pas qu'il y ait de relation de cause à effet. En tout cas, ces trottinettes sont un niveau moyen de transport.

Pacôme RUPIN, Conseiller du 4^e arrondissement

Alors, le même raisonnement s'applique au vélo.

Karen TAIEB, Conseillère de Paris, Conseillère d'arrondissement

C'est nouveau, il n'y a pas de réglementation, il faut aller dans ce sens. Je pense qu'on est tous d'accord pour qu'il y ait une réglementation, il y a la problématique des personnes à mobilité réduite, les aveugles peuvent trébucher et aussi l'utilisateur lui-même qui se met en danger. J'ai vu des jeunes de 12-13 ans être sur la route et voulant dépasser une voiture. On n'est pas à l'abri d'accidents qui pourraient être très graves. Il faut prendre la mesure de la dangerosité potentielle et on a raison de s'en inquiéter.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Je suis très content de la qualité des débats. On a tous convergé. On ne va pas tout régler dans un vœu (port du casque...). Le modèle social est un vrai sujet avec des pratiques très problématiques. La Ville est gênée aux entournures. J'ai proposé qu'on verbalise et qu'on enlève les véhicules qui stationnent de manière gênante sur le trottoir. Le cadre juridique n'est pas favorable, mais il faut prendre ce risque en faisant le vœu que la loi arrive très vite pour sécuriser la Ville dans cette prérogative. On est d'accord avec les considérants et les vœux, ça me va dans cette forme-là, je propose qu'on le vote dans ces amendements.

Le vœu amendé lors de la séance est adopté à l'unanimité.

V0420180017

Vœu relatif à la mise en place d'un pigeonnier contraceptif, déposé par Madame Corine FAUGERON, Groupe Europe Écologie Les Verts.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Le vœu 0420180018 relatif à la plantation de houblon dans le 4^e a été supprimé. Nous avons été informés du choix d'un site pour les plantations de houblon qui est le TEP Charlemagne. Je n'ai pas trouvé judicieux qu'une plantation ayant vocation à agrémenter les bières de Paris soit plantée dans l'enceinte d'un établissement scolaire qui comprend un collège et un lycée, même si on ne peut pas directement fumer ou boire le houblon. J'ai trouvé que ce n'était pas un bon message à envoyer. On a fait savoir notre position, et pour cette raison, Mme FAUGERON a décidé de retirer le vœu. Notre position est connue. On a proposé d'autres endroits de l'arrondissement pour planter ce houblon.

Je propose que le vœu de Mme FAUGERON soit proposé en communication puisque c'est un sujet sur lequel nous travaillons avec les services de la Ville, c'est un sujet qui est compliqué, on est favorables pour l'essentiel de la majorité à ce qu'on puisse étudier et faire un appel à projets pour un pigeonnier, mais dans un travail de construction commune avec les services de la Ville et les acteurs locaux, ce n'est pas évident de trouver où mettre un pigeonnier. Il s'agit de trouver un bon endroit et le bon protocole. On se fixe comme objectif d'avoir un appel à projets pour 2019.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire du 4^e arrondissement

Je n'ai rien à compléter. On lance un appel à projets pour 2019 pour qu'il y ait un pigeonnier. Pour qu'il soit efficace, il faut le mettre là où il y a les pigeons. On n'attire pas les pigeons vers un pigeonnier, on le met là où ils sont.

Vincent ROGER, Conseiller du 4^e arrondissement, Conseiller Régional d'Ile de France

Je suis d'accord avec l'idée de disposer d'un pigeonnier contraceptif, cela fait dix ans qu'on en parle on va peut-être y arriver. Simplement, je pense comme Ariel WEIL qu'il faut le faire en concertation avec les riverains et le Conseil de quartier. Ce n'est pas chose simple. Je ne sais pas pourquoi vous vouliez le mettre à l'angle de la rue des Blancs Manteaux et de la rue du Plâtre.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire du 4^e arrondissement

C'est là que se trouvent les pigeons.

Vincent ROGER, Conseiller du 4^e arrondissement, Conseiller Régional d'Ile de France
Plutôt vers Beaubourg ?

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Le lieu n'est pas à l'ordre du jour.

V0420180019

Vœu relatif à l'organisation d'un référendum d'initiative populaire sur la reconstruction de l'incinérateur d'Ivry/Paris XIII, déposé par Madame Corine FAUGERON, Groupe Europe Écologie Les Verts.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire du 4^e arrondissement

Nous envoyons nos ordures se faire brûler dans l'incinérateur d'Ivry et il y a un projet d'agrandissement et de refonte de cet incinérateur. Or nous avons déjà voté des lois et des règlements comme quoi nous allons vers la réduction des déchets d'au moins 50 % d'ici bientôt. Construire quelque chose comme un incinérateur qui n'aura plus d'ordures à brûler, ce n'est vraiment pas anticiper la réalité de demain. Il faut l'anticiper, il y aura de moins en moins d'ordures à brûler et il ne faut pas se lancer dans la construction d'un incinérateur plus important. On n'est pas une bille, on parle de ce qu'il se passe à Ivry, comme pour le pigeonier, je ne vais pas mettre ça chez le voisin qui n'a pas de pigeon. On est solidaires avec les habitants à proximité de cet incinérateur et on ne va pas multiplier les fumées autour de cet incinérateur. Pendant un tout petit temps, puisqu'il va diminuer, à moins qu'on fasse venir des ordures d'ailleurs. On fait plusieurs dizaines de kilomètres avec des ordures pour alimenter des incinérateurs qui n'ont plus d'ordures à proximité. Il faut faire attention à ce qu'on propose. Je demande à ce qu'il y ait un référendum.

Pacôme RUPIN, Conseiller du 4^e arrondissement

C'est un sujet très important, et pour tout vous dire, j'ai demandé au cabinet de Madame la Secrétaire d'État quel était son avis sur ce sujet. Ce n'est pas un débat nouveau, ça fait plusieurs années qu'on a ce débat sur cet incinérateur. Je rejoins Mme FAUGERON sur le fond pour qu'il y ait moins de déchets et qu'on aille vers une baisse drastique des déchets. Malheureusement, il faut constater qu'aujourd'hui, on est très loin des objectifs que se sont donnés les différentes institutions. Pas que la Ville ; le pays, l'Europe... la stratégie zéro déchets est assez en panne, le recyclage à Paris n'a pas évolué dans le bon sens ces dernières années, il faut espérer qu'on s'y mette tous pour baisser drastiquement les déchets. La réalité d'aujourd'hui, c'est que les communes adhérentes n'arrivent pas à traiter leurs propres déchets au sein même des incinérateurs prévus, on est obligés d'exporter des déchets incinérés par d'autres communes. On a un vrai problème de capacité. L'incinérateur aujourd'hui est justement très polluant. C'est un principe de réalité qui s'impose pour moi sur le sujet. On peut se dire qu'il faut faire un référendum sur le sujet, pourquoi pas, ça permettrait peut-être d'éveiller les consciences sur un sujet très grave puisqu'évidemment, derrière, incinération c'est bilan carbone, c'est les émissions de gaz à effet de serre et réchauffement climatique dont on est tous conscients. Évidemment, ça a des conséquences très importantes, mais le projet de reconstruction de cet incinérateur est avant tout pour avoir un incinérateur moins polluant, c'est un principe de réalité pour moi qui s'impose. Je m'abstiendrais sur ce vœu pour ces raisons-là : on est d'accord sur le fond, mais le principe de réalité s'impose.

Boniface N'CHO, Adjoint au Maire du 4^e arrondissement

Sur la question de l'objectif zéro déchets, on ne peut pas être schizophrène et se dire qu'on va faire des investissements conséquents et dire en même temps qu'on vote des lois pour dire qu'on se donne un objectif de moins 10 % à l'échelle nationale. On ne peut pas se donner ces objectifs et derrière construire des incinérateurs. La réalité fait qu'aujourd'hui il y a des déchets qui sont plus importants, mais on fait des choses pour cela. On ne peut pas raisonnablement faire des investissements conséquents sur des infrastructures et dire en même temps son contraire. Ce n'est pas cohérent.

Évelyne ZARKA, Première Adjointe au Maire du 4^e arrondissement

Il y a plusieurs problèmes, on ne peut pas arriver à assurer la continuité du service public du traitement des déchets et on ne peut pas enlever brutalement la capacité de 700 000 tonnes de traitement de déchets de cet incinérateur qui doit être modifié et reconstruit, et si on se pose la question pour les personnes qui vivent à Ivry, on devra se poser la question aussi pour les gens qui vivent auprès des gens qui vivent près des autres incinérateurs. Ce n'est pas en refusant la modernisation de celui-là qu'on résoudra le problème. On est sur le régime capitaliste de consommation qui fait que les déchets prennent une ampleur considérable et c'est le problème à la base qu'il faudrait résoudre, mais comme on n'en est pas là, il faut continuer de traiter les déchets.

Boniface N'CHO, Adjoint au Maire du 4^e arrondissement

On n'est pas contre la modernisation de l'incinérateur, on est contre son expansion. On ne veut pas que l'objectif de cette modernisation soit que l'incinérateur puisse incinérer plus de déchets, ce n'est pas l'objectif. S'il y a modernisation pour que ça soit moins polluant, on est pour, mais il faut qu'on soit hyper précis sur les termes qu'on emploie. Il faut moderniser pour accueillir plus de déchets, mais ceci est incohérent de dire qu'on veut accueillir plus de déchets alors qu'on vient de voter un plan pour l'économie circulaire.

Anne LEBRETON, Adjointe au Maire du 4^e arrondissement

Pour le moment, on n'accueille pas tous ces déchets. Même si on réduit nos déchets à Paris, on réussira peut-être à détruire nos déchets.

Boniface N'CHO, Adjoint au Maire du 4^e arrondissement

Concrètement, vous pensez que les travaux qu'on va entamer pour l'incinérateur vont mettre combien de temps ?

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

C'est un débat très technique, on n'a pas la maîtrise de l'ensemble du budget et des délais, je trouve que les positions sont assez claires.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire du 4^e arrondissement

Je rappelle que San Francisco a fait le zéro déchet, on en est capable, il faut une volonté politique. Quand on veut augmenter la capacité d'un incinérateur, c'est le contraire de la volonté politique de la réduction des déchets. Et augmenter la capacité de l'incinérateur qui sera moins polluant produira plus d'émissions de perturbateurs endocriniens, puisque c'est une des conséquences de l'incinération des déchets. Je pense qu'on est tous conscients des débats que produisent ces perturbateurs endocriniens.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

C'est un débat très technique. Je suis assez d'accord avec M. RUPIN, c'est-à-dire qu'il y a un principe de réalité et de précaution. Par ailleurs, c'est une usine. Il est proposé sur un scénario de production de la trajectoire des déchets, et est plus vertueux. J'aurais tendance à voter contre, mais comme le vœu propose un référendum et n'impose pas une vue, je m'abstiendrai. Je précise que le référendum ne peut pas être d'initiative populaire, mais d'une autre forme. S'il s'agit d'une consultation, je veux bien laisser le bénéfice du doute et je m'abstiendrai. On vote un référendum à la forme juridique à

préciser. L'initiative populaire est une procédure compliquée, on peut mettre consultation.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire du 4^e arrondissement

Le référendum à l'initiative populaire existe.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

C'est difficile à enclencher, il faut un vote. Je propose qu'on passe aux voix.

Un avis favorable a donné à la majorité avec

9 Abstentions :

Christophe Girard, Karen TAIEB, Ariel WEIL (Groupe Socialiste et Apparentés)

Evelyne ZARKA (Parti Communiste/front de Gauche)

Marianne de CHAMBRUN (La Gauche en Mouvement)

Anne LEBRETON, Pacôme RUPIN (Groupe Démocrates et Progressiste)

Vincent ROGER (Les Républicains et Indépendants)

Jean-Pierre PLONQUET (Groupe Parisiens, Progressiste, Constructifs et Indépendants)

3 voix pour :

Corine FAUGERON, Boniface N'CHO (Europe Écologie Les Verts)

Boris JAMET-FOURNIER (Groupe Socialiste et Apparentés)

Le vœu amendé lors de la séance est adopté à la majorité.

QUESTION

Q0420180001

Question de Vincent Roger, Conseiller du 4^e arrondissement, Conseiller régional d'Ile-de-France, Groupe Les Républicains et Indépendants, à Monsieur le Maire, relative à l'apparition massive des trottinettes électriques (pouvant aller jusqu'à 30 km/h) dans les rues de Paris et en particulier dans les arrondissements centraux posent plusieurs problèmes.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

C'est une extension du modèle sociale très précise sur des collectivités victimes de vol d'électricité. Je n'ai jamais entendu parler de cela, je vous avoue.

Vincent ROGER, Conseiller du 4^e arrondissement, Conseiller Régional d'Ile de France

J'ai des exemples bien précis en ce qui concerne le 4^e.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

On fera une note aux bailleurs sociaux pour les informer.

Vincent ROGER, Conseiller du 4^e arrondissement, Conseiller Régional d'Ile de France

Je vous fais grâce de la première question puisqu'on y a répondu, mais j'ai un constat et donc une question. Les sociétés de loueurs de trottinettes préposent le métier de chargeur, sans lequel leur métier aurait du mal à prospérer, en pratique, le chargeur récupère les trottinettes dont la batterie est à plat, les recharge chez lui et les replace là où la demande est forte. Le chargeur est rémunéré et il y a des petits malins qui prennent

plein de trottinettes qu'ils ne rechargent pas chez eux, mais dans des copropriétés ou dans le domaine public. Cette activité parallèle est aux frais des copropriétaires ou des contribuables ; je pense que la Ville doit sensibiliser les bailleurs sociaux, mais ça rejoint ce qu'on disait, toute la puissance publique est confrontée à l'apparition de ces nouveaux moyens de déplacement et à différents problèmes (circulation, partage de l'espace public, sécurité des piétons et des utilisateurs), mais là vous avez un nouveau sujet. Cette question était pour sensibiliser le Conseil d'arrondissement, et à travers lui la mairie de Paris pour qu'elle prenne conscience. Derrière ça il y a un phénomène de bande qui se met en place et qui peut être dangereux pour la sécurité de chacun.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Point bien noté, on fera une note aux bailleurs sociaux, et d'autre part, on a répondu en partie puisque la loi vise le modèle social et les pratiques des loueurs.

Boniface N'CHO, Adjoint au Maire du 4^e arrondissement

J'ai entendu parler de ces phénomènes dans le centre. C'est compliqué à gérer. Le temps de la Ville est un autre temps que celui des startups. Ils rechargent 10 euros une trottinette ; il y a beaucoup de gens qui louent des mini-camionnettes et qui parcourent Paris pour aller louer les trottinettes. Ils rechargent 10 trottinettes dans la nuit et gagnent 100 euros. J'ai compris le business.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Merci à ceux qui sont restés jusqu'à la fin. Deux dates : 9 novembre, nous avons la commémoration du 11 novembre qui se tient sur plusieurs jours et semaines. On aura l'intervention d'une historienne spécialiste de l'histoire de la guerre en Allemagne pour les enfants. La semaine suivante, le 16 novembre, ce sera l'inauguration du Paris des 260 enfants qui a fait l'objet de communication et de vote dans ce Conseil d'arrondissement.

Merci beaucoup et bonne soirée.

L'Ordre du Jour est épuisé. La séance est levée à 23 heures.

Le secrétaire de séance



Boniface N'CHO